







L'AFRIQUE,

OU

HISTOIRE, MOEURS, USAGES

ET COUTUMES

DES AFRICAINS.





Negre Felup.

L'AFRIQUE,

OU

HISTOIRE , MOEURS , USAGES

ET COUTUMES

DES AFRICAINS.

Le Sénégal.

PAR R. G. V.

Ouvrage orné de quarante - quatre planches ,
exécutées la plupart d'après les dessins originaux
inédits , faits sur les lieux.

TOME TROISIÈME.



PARIS ,

NEPVEU , LIBRAIRE , PASSAGE DES PANORAMAS , N° 26.

1814.



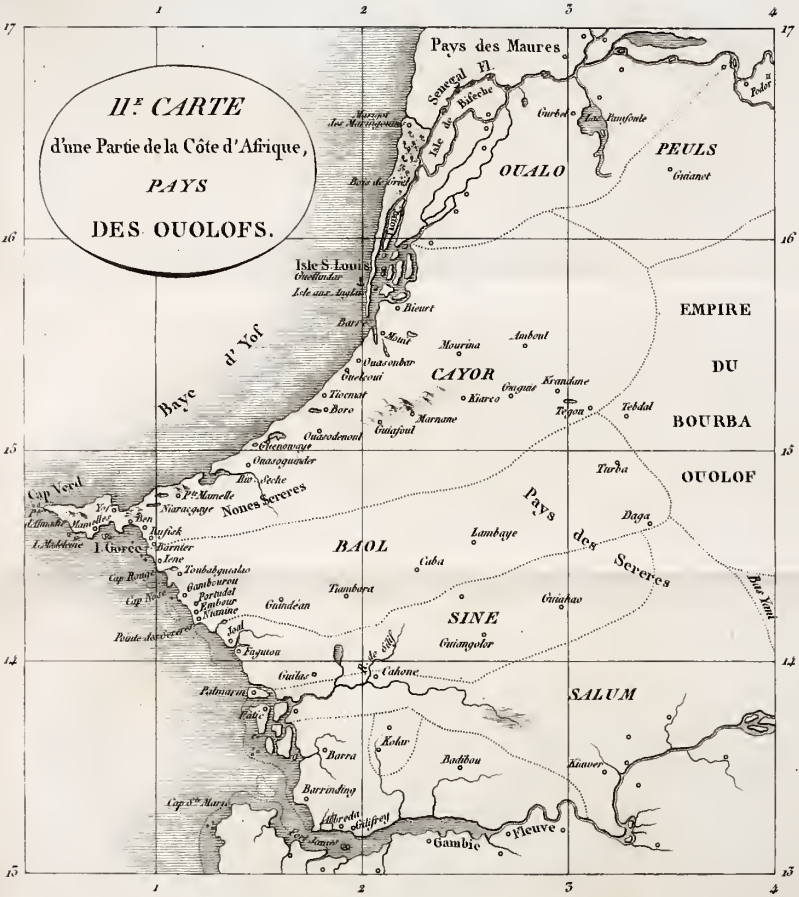
1850

1850

1850

1850

1850



II. CARTE
 d'une Partie de la Côte d'Afrique,
PAYS
DES OUOLOFS.

Pays des Maures

PEULS

OUALO

EMPIRE

DU

BOURBA

OUOLOF

BAOL

SINE

SALUM

Seneval Fl.

Biefeche

Abé

Barre de ferret

Isle S. Louis

Ouelletas

Lele sans Epilata

Biourt

Barre

Kouli

Quasambar

Couckoni

Tioenat

Boro

Onchoumou

Gingfoul

Marnane

Mourina

Amhent

Cocagne

Kiarco

Krandane

Teppou

Tebdal

Turba

Daga

Cinohao

Cinangolor

Cahone

Kohar

Bothbou

Barra

Barronding

Alfoula

Gambie

fleuve

Baye d'Yof

Cap Verd

Yof

Cap Rouge

Cap Blanc

Pointe de Senegal

Palmarin

Falco

Cap St. Mar

Yof

Yof

Yof

Yof

Yof

Yof

Yof

Yof

Yof

Yof

Yof

Yof

Yof

Yof

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Nones Sereres

Guindéan

Tanbara

Cuba

Lambaye

Cinohao

Cinangolor

Cahone

Kohar

Bothbou

Barra

Barronding

Alfoula

Gambie

fleuve

Onchoumou

Gingfoul

Marnane

Quasambar

Couckoni

Tioenat

Boro

Onchoumou

Gingfoul

Marnane

Quasambar

Couckoni

Tioenat

Boro

Mourina

Amhent

Cocagne

Kiarco

Krandane

Teppou

Tebdal

Turba

Daga

Cinohao

Cinangolor

Cahone

Kohar

Bothbou

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Pays des Sereres

Turba

Daga

Cinohao

Cinangolor

Cahone

Kohar

Bothbou

Barra

Barronding

Alfoula

Gambie

fleuve

Gambie

fleuve

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

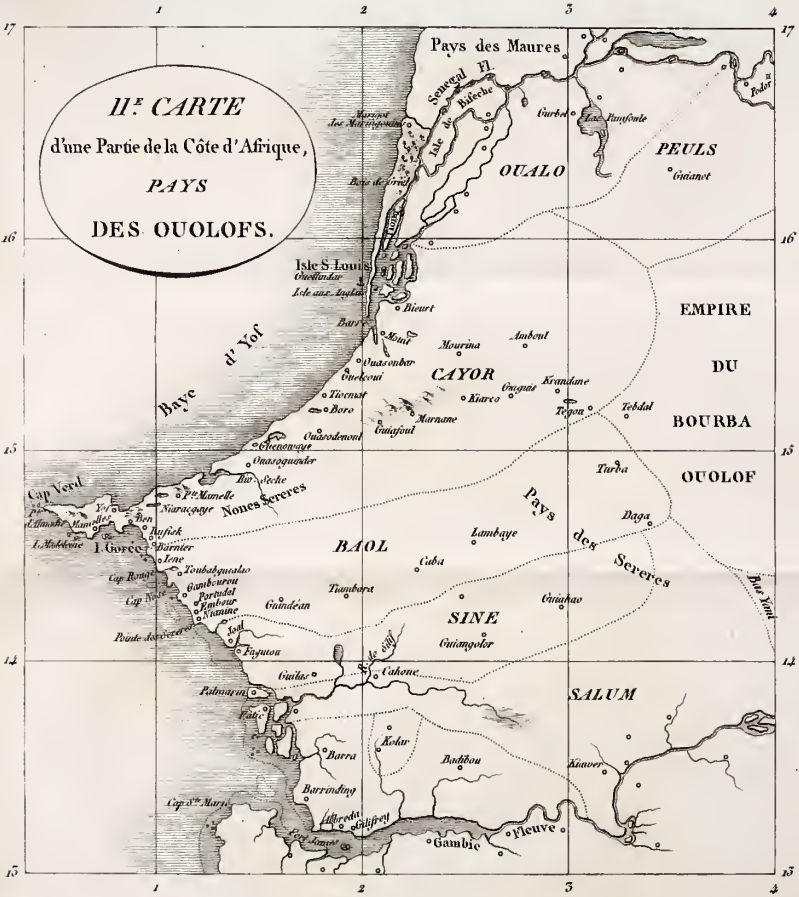
Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof

Bar-Yof



9.7
4
14
3
8
AH

HISTOIRE, MOEURS, USAGES ET COUTUMES DES AFRICAINS.

~~~~~  
*Ouolofs, Mandings.*  
~~~~~

CHAPITRE PREMIER.

Coup-d'œil général sur les peuples qui habitent entre les fleuves du Sénégal et de Gambie.

L'ON a vu précédemment que le fleuve du Sénégal étoit en quelque sorte la ligne de démarcation entre les Maures

ou Arabes et les nègres , de sorte que l'on ne voit que quelques hordes de Maures parcourir la rive méridionale du fleuve , et que l'on ne rencontre que très-peu de villages nègres sur la rive septentrionale.

Avant de faire connoître chacune des nations qui habitent entre les fleuves du Sénégal et de Gambie , je crois nécessaire de jeter sur elles un coup d'œil général.

La plus nombreuse, celle qui se présente la première , est la nation oulofe ; elle s'étend depuis l'embouchure du fleuve du Sénégal jusqu'à celui de Salum : elle occupe toute cette côte , à l'exception d'une partie habitée par les nègres Serères , peuple asservi aux Ouolofs , et qui s'étend jusque sur la côte près du cap Rouge ,

et forme la population principale des pays de Baol, Sine et Salum.

La nation ouolofe, autrefois régie par les mêmes lois, gouvernée par le même prince sous le titre de bourba ouolof, ne composoit qu'un seul et grand empire. Une révolution l'a démembré. De cet empire se sont formés l'Etat d'Oualo, gouverné par un prince qui a le titre de *Brac*; le pays de Cayor dont le chef se fait appeler *Damel*; le pays de Baol dont le prince prend le titre de *Tin*, et les Etats de Sine et de Salum aux chefs desquels l'on donne le nom de *Bour*, qui signifie maître.

Le bourba ouolof n'a conservé qu'une petite portion de ses Etats dans l'intérieur; mais, malgré l'anéantissement de sa puissance, il jouit

encore vis - à - vis des autres princes d'une sorte de suprématie purement honorifique , et ils ont pour lui une déférence respectueuse dans les relations qui peuvent exister entre eux.

Les princes qui gouvernent les pays démembrés de cet empire , reconnoissent en lui le chef de la nation ; s'ils paroissent en sa présence , ils relèvent leurs vêtemens sur leurs épaules , et prenant de la poussière , ils se la mettent sur le front en se prosternant à ses pieds.

Entre le fleuve de Salum et celui de Gambie , existe un petit Etat , le pays de Barra , conquis par les Mandings sur la nation ouolofe. Le peuple vaincu s'est amalgamé avec le peuple conquérant ; mais les mœurs , les usa-

ges , les coutumes , la langue des Mandings , ont prévalu.

En se reportant sur les bords du Sénégal au-dessus des Etats d'Oualo ou de Brac , l'on trouve le pays des Peuls , autrefois gouverné par un prince dont le titre est *siratic*. Ce pays a été démembré de même de l'empire ouolof ; il a été ensuite envahi par les Peuls qui y ont introduit leur langue, et se sont mêlés avec le peuple vaincu. Depuis cet envahissement , un nouveau démembrement a eu lieu : des marabouts ou prêtres se sont emparés d'une grande partie de cet Etat ; l'un d'eux , élu par ses collègues , gouverne sous le titre d'almamy ; le *siratic* n'a conservé qu'une portion de ses Etats. Plus loin , en remontant toujours le fleuve , est la nation des

Serrawallis, appelée par les Français Saracoulets. Ce peuple est gouverné par plusieurs petits princes indépendans les uns des autres, qui forment entr'eux une république fédérative. Galam appartient à cette nation.

Au-dessus de Tamboucané, non loin de Galam, sur la rive septentrionale du fleuve, est le pays de Kasson. En traversant le fleuve, et revenant sur le bord méridional, l'on entre dans le pays de Bambouck, pays célèbre par ses mines d'or, qui autrefois ne formoit, à ce que l'on croit, qu'un seul Etat, et qui aujourd'hui est divisé en trois principautés, le Bambouck proprement dit, le Satadou et le Konkoudou.

C'est dans un des rameaux des montagnes de la Lune que le Sénégal prend

sa source. Non loin de là , dans l'une des chaînes de ces mêmes montagnes, qui prend alors le nom de chaîne des montagnes de Kong , la Gambie a son origine. Au revers oriental des monts de la Lune , naît le fleuve Joliba , le même que le Niger des anciens , très-différent du fleuve du Sénégal , avec lequel on l'a souvent confondu. Le Joliba coule à l'est , le Sénégal à l'ouest.

Dans ces contrées sont le pays de Jallonkadou , le pays des Mandings et l'empire de Bambara , source des esclaves de la Guinée.

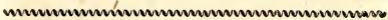
En revenant vers l'ouest , et après avoir traversé le pays de Bambouck et la rivière de Féléme , on vient dans les Etats de Bondou , où la forme du gouvernement est monarchique.

Les chefs de chaque village portent le titre de farim. Le prince jouit d'un pouvoir absolu ; il s'appuie cependant de l'autorité des vieillards, mais ils n'ont que voix consultative. Les peuples de ce pays sont d'origine Peule.

A l'ouest du pays de Bondou est celui de Mériné, qui ne paroît être qu'une dépendance du pays de Wouly, et au sud-ouest sont les Etats de Youly ou Wouly, sur les bords de la Gambie ; enfin le haut et le bas Yani, de même sur les bords du fleuve de la Gambie, pays fréquentés par les Anglais, seuls maîtres, dans cet endroit, du commerce du fleuve.

Nous allons traiter en particulier de chacun de ces Etats, faire connoître leurs révolutions, leur forme

de gouvernement, et les villes ou vil-
lages qui méritent le plus de fixer
l'attention du voyageur.



CHAPITRE II.

Empire de Bourba-Ouolof.



L'EMPIRE des Ouolofs étoit borné autrefois au nord par le fleuve du Sénégal, à l'ouest par l'Océan atlantique, au midi par le fleuve de Gambie, à l'est par la rivière de Féléme. L'origine des peuples se perd dans l'obscurité des siècles ; chaque nation a ses temps héroïques conservés par la tradition, embellis par une imagination plus ou moins riante. Voici la fable que les marabouts ou prêtres du pays

racontent avec complaisance sur l'origine du gouvernement ouolof, qu'ils font remonter à plusieurs siècles.

Les peuples qui habitent entre les fleuves du Sénégal et de Gambie vivoient autrefois indépendans. Chaque vil'age étoit gouverné par un chef, avec le titre de *lamane*. Ce chef n'agissoit qu'avec le conseil des vieillards : les peuples étoient heureux ; rarement la discorde venoit altérer leur félicité.

Les enfans du pays d'Oualo s'occupoient à ramasser du bois sur les bords du lac Guiaséo ; ils le mettoient en un seul tas. Lorsqu'il fut question d'en faire le partage, il s'éleva de vives altercations ; on étoit sur le point d'en venir aux mains. Tout-à-coup sort des eaux un vieillard vénérable ; il s'avance vers le bois, sujet de

la querelle, le partage, et retourne au fond de sa retraite en gardant le silence. Son apparition avoit inspiré la terreur ; son air majestueux, son action inspirèrent le respect. Chacun prend ce qui lui revient en partage, et, saisi d'étonnement, va conter aux villages d'alentour le prodige dont il a été témoin. On refuse d'abord d'ajouter foi au récit ; mais bientôt l'uniformité des rapports entraîne la conviction. Le peuple se porte en foule vers le lac, une querelle simulée semble annoncer le combat ; le vieillard sort des eaux, et vient interposer sa médiation. Tous se prosternent à ses pieds ; on s'empare avec respect de sa personne ; tous le reconnoissent pour leur chef. Ce ne fut cependant qu'avec répugnance qu'il se rendit à leurs vœux.

Il resta trois jours sans prendre aucun aliment, et ne se laissa enfin persuader que par une jeune beauté qu'on lui donna pour compagne.

Baisampsam, c'étoit le nom du prince, gouverna avec justice, et disparut dans un âge fort avancé, sans qu'on ait jamais pus avoir ce qu'il étoit devenu. Son fils, Bamepaté, fut chéri de ses sujets. Ses successeurs conquièrent les pays de Baol, de Sine, de Sallum, de Barra, de Kolar et de Badi-bou sur les nègres Serères, qui étoient venus du haut de la Gambie y fonder des colonies. Ils asservirent le peuple vaincu sans en prendre ses mœurs, mais sans pouvoir aussi lui faire adopter celles des Ouolofs. Ils eurent ensuite des guerres fort sanglantes à soutenir, soit contre les Maures, soit contre les

autres peuples voisins ; mais la même famille conserva le trône jusqu'au règne de Guelen-Sambouguené. Ce prince, adonné à ses plaisirs, d'un caractère altier, traitoit avec hauteur les grands de son empire, et gouvernoit tyranniquement ses sujets. Ses vices furent la cause de sa chute.

Amaringouni, jeune prince revêtu du gouvernement du pays de Cayor, gouvernement le plus étendu de tout l'empire, vint, suivant la coutume, rendre hommage au bourba ouolof ; il étoit accompagné des principaux de son gouvernement, qui, avec leur suite, formoient un cortége nombreux. Arrivé à la cour de son maître, il lui fit demander audience. Soit négligence, soit fierté, Bourba-Ouolof laissa la demande huit jours entiers sans ré-

ponse. Amaringouni et sa suite n'eurent d'autre abri, pendant ce temps, que leurs vêtemens, qui, réunis et soutenus par leurs lances, formoient une espèce de tente. Bientôt leurs provisions furent épuisées : obligés alors de mendier leur nourriture, la fureur s'empara des esprits ; dans le tumulte, l'un des chefs élevant la voix au-dessus de la multitude : « Pourquoi, Amaringouni, pourquoi différer encore ? Nous verras-tu toujours traiter avec mépris, sans songer à nous venger ? Cayor ne produit-il pas du mil en abondance ? L'indigo et le coton n'y suffisent-ils pas à nos besoins ? J'en jure par mes ancêtres, par ce qu'il y a de plus sacré (1), je plongerais le

(1) Les nègres jurent par certaines

poignard dans le sein de celui qui proposera de rentrer sous la loi du tyran. Quant à moi je ne reconnois d'autre maître que toi, si tu veux profiter des moyens de vengeance qui sont en ton pouvoir, et nous tirer del'esclavage. »

Tous applaudirent à ce discours ; mais Amaringouni, ne voulant rien entreprendre sans connoître les dispositions du peuple de Cayor, retourna dans son gouvernement pour les sonder. A peine le bourba ouolof eut-il appris son départ, qu'il lui envoya un

parties du corps de leur père et de leur mère, serment que l'on ne sauroit traduire en français. Ce serment prononcé par l'agresseur passe pour tellement offensant, qu'il exige que l'insulte soit lavée dans le sang.

courrier pour l'engager à revenir sur ses pas ; le courrier fut renvoyé sans réponse. Le peuple de Cayor approuva la conduite d'Amaringouni, qui prit les armes, marcha au-devant de Sambouguené, lui livra bataille, le tua, et mit son armée en déroute.

Le damel, c'est le titre que prit le nouveau prince, ne voulut pas pousser plus loin ses conquêtes ; il ne chercha qu'à affermir son pouvoir en gouvernant avec prudence.

Après la mort de Sambouguené, les pays d'Oualo, de Baol, de Sine et de Salum suivirent l'exemple de Cayor ; dans chacune de ces provinces les gouverneurs se rendirent indépendans. D'un autre côté, les foulhas Peuls envahirent les pays de Bondou et les bords du fleuve du Sénégal, et y fon-

dèrent deux Etats dont il sera question plus bas.

L'empire du bourba ouolof, extrêmement restreint, se trouva resserré dans l'intérieur. Les descendants de Baisamsaam règnent encore sur ce petit territoire, d'autant plus pauvre, qu'entouré de toutes parts par d'autres Etats, il ne peut faire aucun commerce direct avec les Européens. Le village principal, demeure du prince, se nomme Hikarcor.

CHAPITRE III.

Oualo.

C'EST en face de l'île de Biteche, sur la rive sud du Sénégal, que commence le pays d'Oualo ; il finit en face de l'île à Morfil ; il a environ cinquante lieues d'étendue de l'est à l'ouest, et est borné à l'ouest et au sud par l'Etat de Cayor, à l'est par le pays des Peuls ; au nord le fleuve du Sénégal lui sert de limites.

Le prince de cet Etat prend le titre de *Brack* ; la couronne est héréditaire ;

mais c'est toujours le fils aîné de la sœur du prince qui succède. Cet ordre de succession a quelquefois excité des guerres sanglantes entre le fils aîné du prince et l'héritier présomptif, fils de sa sœur. Les grands du pays y ont souvent mis fin en choisissant un souverain indistinctement dans la famille appelée au trône.

Depuis que ce petit pays a été démembré de l'empire de Bourba-Ouolof, on sait peu de choses sur les révolutions qu'il a subies; limitrophe des Maures, il a presque toujours été ou ravagé par ces redoutables voisins, ou soumis à leur influence. L'ancienne compagnie des Indes avoit délivré le pays d'Oualo de cet état d'asservissement; les Anglais, lorsqu'ils ont été maîtres du Sénégal, l'y ont replongé.

Depuis , le gouvernement français est resté indifférent à son sort ; ce qui est contraire à la politique des possesseurs du Sénégal.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, un usurpateur, Maboué-Comba, favorisé par plusieurs grands vassaux du pays, et par Ali-Koury, chef des Trarzats, s'étoit emparé du trône. Après vingt ans de guerres, il fut tué dans une bataille qu'il livra au légitime héritier de la couronne, et qui lui succéda après sa défaite. Ndja-Koury-Farapenda, c'étoit le nom du prince, n'a pas joui long-temps de ses succès. Ali-Koury le fit assassiner par un Maure qui lui tira un coup de fusil presque à bout portant, lorsque le prince étoit dans sa case au milieu de ses officiers. Ceux-ci laissèrent

échapper l'assassin , ce qui les fit soupçonner d'être complices de ce meurtre. Les Maures lui donnèrent un successeur qui vécut toujours dans l'ivresse et la crapule. Je l'ai vu plusieurs fois à l'île Saint - Louis, toujours ivre, s'étendant sur la table, mettant continuellement la main dans les plats, et demandant encore de l'eau-de-vie au milieu de son ivresse. Jamais il ne manquoit une occasion de se livrer à sa passion pour les liqueurs fortes.

M. Durand, directeur de la compagnie du Sénégal, en remontant le fleuve, le reçut à son bord. Brack monta dans deux canots avec cinq des gens de sa suite et quatre musiciens. Il étoit vêtu d'une chemise blanche, serrée d'une écharpe rouge, portoit par-dessus une tunique orange, large

et flottante ; sa tête et ses jambes étoient nues ; il avoit à ses pieds des pantoufles jaunes. On lui offrit, et il accepta du vin de Bordeaux. Bientôt il demanda de l'eau-de-vie ; il en but quatre grands verres de suite , au cinquième il perdit la parole ; le sixième l'endormit profondément : ses gens étoient occupés à éloigner les mouches de sa personne , et à rafraîchir l'air en l'agitant au-dessus de sa tête avec une pagne.

L'heure du dîner arriva ; Brack dormoit encore : M. Durand alla prendre son repas ; le prince se réveille , demande à voir son hôte : il dîne , lui répondirent ses courtisans : sans moi ? reprend le prince ; il se lève , descend dans la chambre , saute de l'autre côté de la table , s'assied sur la fenêtre ,

demande de l'eau-de-vie, et tombe ivre mort pour la seconde fois. Ses courtisans l'enlèvent pour le porter sur le pont. Il n'étoit pas tellement endormi, qu'apercevant un lièvre rôti, il ne le prit par la tête et l'emportât, pendant que quatre de ses gens le transportoient lui-même : telle étoit la majesté de ce souverain.

Le soir, il descendit à terre, monta à cheval, et reprit la route de son village : à peine arrivé, il se fit rendre compte par ses gens de ce qu'ils avoient reçu eux-mêmes en présent. Il voulut augmenter sa part d'eau-de-vie d'une portion de la leur : un seul refusa ; Brack le blessa de plusieurs coups de couteau à l'épaule. Le lendemain ce ministre de la veille fut chargé de fers, conduit à bord du vaisseau de

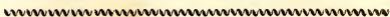
M. Durand , et vendu pour 480 fr. Il versoit quelques larmes ; il fut mené à l'île Saint - Louis , pansé de ses blessures , et guéri. Dans la suite , ses amis vinrent le réclamer ; il fut échangé , rendu à sa famille et à la liberté , et se retira dans le pays de Cayor.

Ce même prince vint un jour au Sénégal , chez un marchand , accompagné d'une vingtaine de ses soldats ou valets. Il desiroit de l'eau-de-vie , on lui en refusa sur son crédit. Choisis , dit-il au marchand , parmi ces gens qui sont avec moi , celui qui te conviendra le mieux. Je te le vends , et désignant de suite l'un d'eux avec le doigt : Prends celui-ci , dit-il , pour ton esclave. Le marché se conclut. Un des amis de celui qui venoit d'être désigné pour être captif , désespéré , se

perce le ventre de son poignard ; il tombe au milieu de l'appartement , les intestins hors du ventre. Ses camarades veulent lui donner du secours : *Lâche qui lui aide !* dit le prince. Tous restent immobiles ; on emporte le blessé ; on essaie de le panser ; soins inutiles : il mourut dans les plus vives douleurs.

J'ai cru nécessaire de raconter ces diverses anecdotes : elles font connoître et le caractère et le despotisme de ces petits souverains. Peu cependant se conduisent de cette manière ; mais le petit Etat d'Oualo , à la suite de ses fréquentes guerres , étoit tombé dans un état d'avilissement entretenu par les Maures qui le pilloient sans cesse ; et il y a lieu de croire qu'il ne s'en est pas encore re-

levé. La pauvreté de ce pays toujours désolé fait que le souverain n'a d'autre revenu que les déprédations qu'il commet lui-même tous les jours , et que les coutumes ou redevances que lui paie tous les ans le gouvernement du Sénégal. Vu la proximité où l'Etat d'Oualo est de l'île Saint-Louis, il seroit de la politique de la nation, maîtresse du Sénégal, d'affranchir enfin le pays de Brack de la servitude des Maures ; et l'on trouveroit dans ce peuple autrefois généreux, un appui contre ces Barbares également ennemis et des nègres et des blancs.



CHAPITRE IV.

Cayor.

LE pays de Cayor est borné au nord par la principauté d'Oualo , à l'ouest par l'Océan, au midi par l'Etat de Baol, à l'est par l'empire du Bourba-Ouolof. Il a environ cinquante lieues de côtes , en prenant depuis le village de Popoguiar près de l'embouchure du fleuve du Sénégal jusqu'au village de Barnier, non loin du cap Rouge , et en calculant l'enfoncement de la baie d'Iof et les contours de la

presqu'île du cap Vert ; sa largeur moyenne du couchant au levant est de quarante lieues.

La partie de ce pays qui avoisine la mer est sablonneuse ; la presqu'île du cap Vert et une partie de l'intérieur sont très-productives : cependant , en général , ce pays est beaucoup moins peuplé que beaucoup d'autres régions de l'Afrique.

Presqu'entièrement habité par des Ouolofs , il renferme cependant deux petites peuplades , les Nones Sérères et les Lébouts qui avoisinent la presqu'île du cap Vert.

Amaringouni , comme on l'a vu , doit être regardé comme le fondateur de la principauté de Cayor ; le titre de damel , dont il se décora , a toujours été conservé jusqu'ici par

tous les princes qui ont gouverné après lui.

Amaringouni gouverna tranquillement ses Etats ; il ne fit usage de ses armes que pour remettre sur le trône de Baol Tin-Hyacine, qui en avoit été chassé par les Bour de Salum et de Sine.

Le pays de Cayor a éprouvé diverses revolutions depuis cette époque. Vers la fin du dix-septième siècle, le bourba ouolof le fit rentrer sous sa domination ; mais en 1695, Latir-Fal-Soucabé, tin de Baol, chassa le bourba ouolof de Cayor, et s'empara du pays. Au lieu de laisser le peuple maître de se choisir un chef, il fit assembler dans une plaine tous les grands de l'Etat, leur mit sous les yeux les qualités qu'on pourroit desirer

dans un souverain, et conclut en disant que, ne connoissant personne qui les possédât à un degré plus éminent que lui, il s'adjugeoit à lui-même la couronne, ajoutant, en prononçant les plus grandes imprécations, et surtout le fameux *sar saran dei*, qu'il poignarderoit de sa main le premier qui oseroit mettre obstacle à ses desseins.

Quelqu'insolent que dût paroître un tel discours, il fallut céder à la force ; Latir-Fal-Soucabé réunit les deux Etats sous sa domination, et prit le titre de damel. C'est ce même prince qui, avare, cruel et perfide, s'empara, par trahison, de la personne de M. Brue, alors directeur-général de la compagnie du Sénégal, et le retint prisonnier jusqu'à ce que l'on eût

payé pour lui une forte rançon. Le directeur, après sa délivrance, porta pour se venger le pillage et l'incendie dans les Etats de Cayor et de Baol, et se proposoit d'enlever le damel lui-même. Ce projet resta sans exécution par le retour de M. Brue en France, appelé par la compagnie qui avoit besoin de ses lumières.

Latir-Fal-Soucabé mourut en 1702, laissa les Etats de Cayor à son fils aîné, et ceux de Baol au second. Tous les deux lui succédèrent paisiblement, contre la coutume du pays qui appelle au trône les frères du prince défunt, et par droit d'aînesse, ou leurs enfans, de sorte que l'on ne revient aux enfans du prince qui vient de mourir que dans le cas où celui-ci n'auroit plus de frères ou de neveux.

Le nouveau damel fut tué en 1715 dans une bataille qu'il livra aux Maures. Son frère lui succéda. Après un règne paisible, il eut pour successeur un de ses neveux, nommé Ibrahim-Ma-fatim. Comme il étoit en bas-âge, le gouvernement fut confié à un de ses parens qui, pour s'assurer de la couronne, résolut de le faire périr. Un jeune esclave, instruit du complot que l'on formoit contre son maître, eut à peine le temps de le soustraire aux coups du tyran, et l'emmena chez les Maures : parvenu à l'adolescence, ce jeune prince instruit de ses droits rassembla autour de lui tous les mécontens, tomba sur le pays de Cayor; mais ce ne fut qu'après trois combats que, l'usurpateur ayant été tué, Ibrahim fut proclamé damel d'une voix

unanime. Tous les grands , suivant la coutume , vinrent se prosterner à ses pieds , n'ayant d'autre vêtement qu'une simple toile attachée aux reins , et tombant par - devant jusqu'au milieu des cuisses ; en s'approchant , ils se mirent trois fois à genoux , portant chaque fois une poignée de sable sur leur front. Les prêtres exempts de cette cérémonie vinrent prêter entre ses mains le serment de fidélité. Il n'étoit pas cependant à la fin de ses malheurs : forcé bientôt de quitter ses Etats envahis par le bourba ouolof , qui profita des guerres civiles pour entrer dans le pays de Cayor , le damel , après avoir erré pendant quelque temps avec une troupe de gens affidés , rentra enfin dans ses droits avec le secours des Maures qui firent périr le

bourba ouolof. C'est ce même damel qui eut une entrevue en 1786, avec M. le chevalier de Boufflers, alors gouverneur général de la colonie.

Le gouverneur ayant déterminé le jour de l'entrevue, le damel envoya la veille, selon l'usage, quatre de ses parens en otage, au Sénégal. Cinquante soldats français, commandés par trois officiers, allèrent la veille choisir le terrain et tendre des tentes; c'étoit auprès de Babaguey, sur les bords du fleuve, non loin de la Barre, dans une plaine nommée Guyarabob. L'extrémité de cette plaine formant une sorte de presqu'île, on la ferma d'un fossé garni d'un bastion en terre, et couronné avec des abattis d'arbres d'alentour. Le gouverneur arriva le matin avec cinquante autres personnes

tant officiers que soldats ou curieux : une heure après parut le damel à la tête de deux ou trois mille hommes armés de fusils , sabres , pistolets ou zagayes , et la plupart à cheval.

Parmi eux se trouvoient quelques Maures attachés au service du damel. Toute cette troupe mieux montée qu'habillée , et vêtue la plupart de tuniques de couleur orange , comme l'individu représenté ici (*Voyez la planche*) , faisoit un vacarme épouvantable , augmenté par les cris et le bruit des tambours des guiriots , espèce d'histrions qui accompagnent toujours le prince. Cette petite armée manœuvra à sa manière , et se rallia avec une sorte de discipline.

Arrivés près de nos ouvrages , les nègres furent saisis d'étonnement quand ils surent par les leurs que ce



Soldat Nègre



n'étoit que le travail de vingt - quatre heures.

Le damel, avec la permission du général, entra à cheval dans l'intérieur des retranchemens ; il étoit accompagné de trois palfreniers, dont un lui mit aux pieds qu'il avoit nus, d'assez mauvaises sandales. Le prince descendit et remonta à cheval, du côté droit : un des palfreniers lia de suite les jambes du cheval l'une à l'autre, et le tint par la bride, restant toujours accroupi. Il fut permis à environ cinquante hommes de la suite du damel d'entrer dans l'intérieur des retranchemens, mais à pied.

Le damel étoit couvert d'une pagne blanche, et avoit sur la tête une espèce de beguin blanc avec des raies rouges ; son cou étoit orné d'un collier de

gris-gris ; il portoit dans sa main droite , tant à pied qu'à cheval , un sabre dans son fourreau qu'il tenoit par la pointe. C'étoit un homme fort gros , d'assez bonne mine, quoique très-sujet au mal d'yeux et à la goutte , paroissant alors avoir environ soixante-cinq ans : son cheval étoit assez beau , mais massif ; le harnois ressembloit assez aux harnois français , à l'exception des étriers, qui étoient à la turque , c'est-à-dire larges , plats , et point à jour.

Après les saluts d'usage , on proposa au prince de s'asseoir ou sur un fauteuil ou sur des matelas ; il préféra ces derniers , causa pendant quelque temps avec le général et sa suite , et eut ensuite avec le premier une conférence particulière. Sa troupe affamée menaçoit à grands cris de fran-

chir le fossé ; il sortit de la tente : un mot, un geste la fit retirer à l'instant.

Après un traité assez avantageux pour la France, par lequel le damel consentit à abandonner le droit qu'il avoit conservé jusqu'alors, de s'emparer de tout bâtiment échoué sur les côtes de ses Etats, il reçut des présens du gouverneur, se revêtit à l'instant d'un manteau d'écarlate galonné d'or, s'arma d'un beau sabre garni en argent, qui étoit au nombre des présens, et confia le reste à ses ministres. On se mit à table, le repas fut fort gai ; le damel parut trouver la cuisine française fort bonne : il donna surtout sur les pâtés, témoigna le desir d'en recevoir quelquefois en présent, questionna beaucoup sur la France, fit

honneur aux différens vins qu'on lui servit, et s'en retourna le soir fort content et sans être ivre, avec sa troupe, dont l'appétit fut en partie rassasié par une quantité de pain et les restes du repas qu'on lui distribua, et qu'elle dévora à l'instant.

Cette même année 1736, le damel, aimé de ses sujets, quoique peu recommandable par ses qualités personnelles, profita de leur dévouement pour s'emparer des Etats de Baol.

Depuis long-temps la santé du tin, ou prince de Baol, étoit foible et chancelante ; il n'avoit point d'héritiers en ligne directe : le damel chercha d'avance à se former un parti dans le pays ; aussitôt que le tin eut fermé les yeux, il se présenta avec environ quinze cents hommes, tant infanterie

que cavalerie , marcha sur Lambaye , capitale du Baol , assembla les chefs et le peuple , leur déclara que l'extinction de la famille régnante des tins le rendoit héritier du pays , que ses droits étoient authentiques , qu'il venoit pour les soutenir et rentrer dans la possession d'une contrée qui n'étoit qu'un ancien démembrement du pays de Cayor.

Il restoit encore quelques princes de la famille régnante , qui avoient des droits légitimes à ce petit trône ; mais , n'étant que parens éloignés du prince qui venoit de mourir , leurs droits furent méprisés , l'usurpation du damel s'exécuta sans contradiction : les prétendans furent obligés de fuir avec quelques affidés.

Le damel resta quelque temps à Lam-

baye, et confia ensuite le gouvernement de Baol à Fara Caba, à qui il devoit déjà de la reconnoissance pour avoir fortement contribué à le faire remonter autrefois sur le trône de Cayor.

Quelque temps après, Ibrahim-Mafatim eut une guerre très-vive à soutenir contre les Peuls. Almamy, prince usurpateur du pays des Peuls, marabout et fanatique zélé, envoya des ambassadeurs au damel pour le forcer de renoncer aux liqueurs fortes, conformément à la loi de Mahomet : celui-ci promit, mais ne tint pas parole. Prévoyant l'orage qui le menaçoit, il se tint sur ses gardes ; en effet, Almamy, l'année suivante, se présenta à la tête d'une armée assez puissante pour entrer dans le pays de Cayor. Le

damel ruina tout le pays qui se trouvoit sur le passage de l'armée des Peuls. Au bout de quelques jours il se présenta devant cette armée épuisée par la faim , lui livra bataille , la détruisit presque entièrement, et s'empara de la personne d'Almamy ; mais, au lieu de le tuer, comme c'est la coutume, il le garda plusieurs mois prisonnier à la cour, le traita avec honneur, et finit par le renvoyer dans ses Etats. Ibrahim régnoit encore en 1796.

Les relations qui existent nécessairement entre le pays de Cayor et Gorée, sont un motif pour les Français de cultiver l'amitié du damel, et de vivre avec lui en bonne intelligence. On lui envoie tous les ans des coutumes ou droits, qu'on lui paie du Sénégal, pour avoir la permission d'ex-

traire du sel des salines près de Gandiole et de Gorée, pour pouvoir se procurer à *Ben* l'eau et le bois nécessaires à l'approvisionnement de l'île. Le gouvernement français lui fait des présens à son avènement au trône. La cérémonie du couronnement a quelque chose de remarquable : on élève une butte de sable très-haute ; après avoir déshabillé le prince et l'avoir mis presque nu, il monte sur la butte en courant, tandis que les sujets assemblés lui jettent des fruits, du coton, du mil et de toutes les espèces de productions du pays, en lui souhaitant que tout lui vienne en abondance pendant son règne.

Le prince, après avoir reçu l'hommage des grands de sa cour, leur donne un festin, suivi d'un bal où des

hommes à cheval et en habit de guerre font aller leurs chevaux en cadence , et présentent ensuite le simulacre d'un combat. Le peuple et les Guiriots les animent par des chansons guerrières ; souvent des athlètes presque nus rendent les spectateurs témoins de leur adresse. Le combat ne consiste pas à se porter des coups meurtriers ; l'agilité , plutôt que la force , sert à faire triompher. Chacun tâche de saisir son adversaire , et la victoire est à celui qui le renverse le premier ; enfin les jeunes filles s'emparent de la place et font durer la danse fort avant dans la nuit.

Le damel est despote ; il dispose à sa volonté de la fortune , mais non de la personne de ses sujets : toujours accompagné dans ses voyages, de sept

à huit cents hommes qui lui obéissent aveuglément, lui, ses ministres, ses gardes et sa suite entrent sans façon dans les cases ou habitations, en renvoyant le maître, et se servant de la maison, des comestibles et des provisions, comme si tout leur appartenoit. Tous ses sujets le suivent à sa volonté, et deviennent ses soldats. L'insurrection qui résulte de l'excès du despotisme est la garantie contre ce gouvernement oppresseur, qui ne peut être balancé que par le pouvoir des vassaux. Toute la politique du damel consiste donc à susciter continuellement entr'eux des querelles qui les tiennent dans un état de guerre, et les forcent d'avoir recours à lui pour faire pencher la balance en leur faveur.

Je vais donner une idée des prin-

cipaux villages du pays de Cayor , de ceux surtout qui , se trouvant , sur la côte , sont dans le cas d'être fréquentés par les Européens.

Le premier que l'on rencontre en quittant le Sénégal , est un des plus considérables par le nombre et l'industrie de ses habitans. On le nomme Mouit ou Gandiole ; il n'est éloigné que de trois lieues de l'île Saint-Louis. C'est le lieu de résidence du *keme* , titre que l'on donne à l'une des charges principales du pays de Cayor , et dont les fonctions sont d'assurer les prétendus droits du prince sur les bâtimens échoués. Lorsqu'il est absent , il est remplacé par l'alcati , ou alquier , autre officier du roi , dont les fonctions sont d'entrer en relation avec les blancs toutes les fois que cela devient

nécessaire. Auprès de Gandiole sont des salines naturelles, où les habitans du Sénégal vont chercher le sel pour la consommation de l'île et pour la traite de Galam. Ce sel est d'une grande blancheur, mais il est extrêmement corrosif, et a quelque chose d'âpre qui le rend désagréable au goût. Les salines de Gandiole sont d'un grand rapport pour la princesse de Bieurt, qui en est propriétaire, et qui en même temps est femme du damel.

En suivant les bords de la mer sur la route du Sénégal à Gorée, à une demi-lieue dans les terres, on rencontre les villages d'*Ouasonbar*, de *Guelcoui*, où l'on trouve d'assez bon vin de palmier. *Tiocmate*, qui vient après, est renommé dans le pays par ses patates. Ce village étoit autrefois

considérable : en 1784 il fut pillé par le damel, qui réduisit la plupart des habitans en esclavage, força les autres à se cacher dans les bois, et ce ne fut que deux ans après qu'ils se rassemblèrent de nouveau et rétablirent leurs demeures incendiées.

Plus loin, à une égale distance du Sénégal et de Gorée, est placé le village de *Boro*. Jusque là nul ruisseau, nulle verdure; des dunes de sable mouvant, une terre desséchée par les ardeurs du soleil, tels sont les tristes aspects qui se sont présentés aux yeux du voyageur. Ici c'est une espèce d'oasis, ou île, au milieu du désert. A deux cents pas environ du rivage de la mer est un étang, assez vaste dont les eaux vont, en suivant mille contours, se perdre dans l'épais-

seur des forêts ; des arbres d'une hauteur immense couvrent ses bords , et leur cime , en se courbant , forme un abri impénétrable aux rayons du soleil. Cette voûte majestueuse porte jusqu'au village , quoiqu'éloigné , le son des voix qui y parviennent des bords de l'étang , en bondissant sur les échos répétés. Près de là se trouve un sentier qui traverse une forêt de palmiers et d'arbres inconnus et curieux , et conduit jusqu'à *Boro*. Situé sur le penchant d'une colline , ce village domine sur une plaine où coule un ruisseau qui y entretient une verdure perpétuelle. Là sont des bosquets embellis par des fleurs des couleurs les plus vives et de forme singulière ; ici des champs toujours cultivés , chose presque inconnue en Afrique ; plus loin

l'immense baobab, le latanier à feuille en éventail, et le figuier sauvage, en mariant leurs feuilles, forment un ombrage épais, et prouvent par la vétusté de leurs troncs combien déjà ils ont bravé de siècles. Le bonheur peint sur le visage des habitans de ces lieux fortunés, un air de candeur et de simplicité, des manières affables envers les étrangers, un amour du travail peu commun aux autres nègres, tout semble fait pour émouvoir les ames des Européens, accoutumés à ne voir sur cette côte qu'indolence, sécheresse et stérilité : tout leur rappelle le souvenir d'une patrie qui leur est chère.

A l'exception de la volaille que le damel, je ne sais sous quel prétexte, ne leur permet pas de nourrir, le lait,

le gibier et les autres provisions se trouvent en abondance chez les habitans de cet endroit charmant. Le vin de palmier y est d'une excellente qualité. Les melons d'eau, les giromons, et autres différens légumes qu'ils viennent vendre pour des objets de peu de valeur, tout annonce un pays riche et cultivé.

Ce qui fait encore plus sentir les agrémens de ce délicieux séjour, c'est le contraste frappant qu'offre la solitude qui entoure les villages de *Guénovaye* et de *Niaregaye*, qui viennent après. Les environs de *Guénovaye* servent de repaire à des troupes d'éléphans : j'en ai vu plusieurs fois dans cet endroit. *Niaregaye* qui tire son nom de deux dunes que les Français ont appelées les petites mamelles du

cap Vert , se reconnoît à un marais rempli de crocodiles dont quelques uns sont d'une énorme grosseur.

Ces deux villages ainsi que celui d'*Ouaso - Guinder* qui vient ensuite , et où l'on trouve un étang bordé de grands arbres et rempli aussi de crocodiles , sont habités par les Nones-Serères , redoutés des habitans du Sénégal et de Gorée , parce qu'ils ont pillé autrefois des caravanes qui voyageoient sur cette route. Près de là est le lit d'un torrent rempli de galets ou pierres de toute espèce : cette rivière, sans eau pendant huit mois de l'année, roule dans la saison des pluies avec rapidité et fracas. Ce torrent occupe une largeur de trois ou quatre cents toises que j'ai eu occasion de traverser lors de mon voyage dans l'intérieur.

Après avoir dépassé ces différens villages, que l'on ne peut découvrir de la côte, et qu'il est difficile de trouver si l'on n'est accompagné d'un guide intelligent, et qui connoisse le pays, l'on coupe à travers les terres pour se rendre à Gorée, laissant sur la droite le village d'*Iof* qui donne son nom à la baie que l'on vient de cotoyer, et où les vaisseaux ne sauroient trouver de mouillage. C'est dans cette baie que les coureurs viennent apporter tout ce qui périt sur la barre du Sénégal.

A une lieue environ des bords de la mer, après avoir enfin quitté ces sables arides et déserts où l'on n'a d'autre vue, d'un côté, que la mer qui toujours vient frapper le rivage en bon-

dissant, même dans les temps de calme, de l'autre, que des dunes parsemées à peine de quelques herbes torrifiées par le soleil, l'on entre dans une vallée où la nature change de face et de couleur. Une prairie verdoyante, ornée d'arbres majestueux, annonce une contrée heureuse et fertile. On arrive à deux villages, l'un nommé *Cagnack*, l'autre *Dorck - Cagnack*, parce qu'il se trouve sur les bords d'un marigot d'eau douce : le mot *dorck* en ouolof signifie eau. Ces deux villages sont appuyés sur une forêt qui forme un vaste demi-cercle ; en face est une plaine qui n'est bornée que par l'horizon ; leur site est extrêmement agréable et champêtre ; leurs habitans reçoivent les étrangers avec une cordialité sans égale. Toujours en

traversant tantôt des prairies , tantôt des bocages , l'on arrive au village de *Gnague* , qui se trouve au milieu des bois. Il n'y a que cinq lieues de là à *Ben* , village situé sur le bord de la mer du côté du sud de la presqu'île , dans une anse formée par le cap Bernard. (*Voyez la planche, qui offre, outre la vue, une scène dont l'auteur fut témoin.*) C'est là que l'on s'embarque ordinairement pour aller à Gorée. Une épidémie produite par les exhalaisons des marais qui en sont peu éloignés , a réduit à quelques familles ce village autrefois plus considérable. Près de cet endroit sont situées les fontaines qui fournissent de l'eau tant à Gorée qu'aux bâtimens qui y relâchent. Leur eau est fort bonne à boire ; elles sont voisines d'un marais d'eau saumâtre ,

considérable dans la saison des pluies , et où l'on trouve alors des serpens d'une énorme grosseur. Le gibier est commun à *Ben* ; le poisson est si abondant pendant quelques saisons de l'année dans l'anse qui l'avoisine , que j'ai vu remplir des pirogues entières du produit d'un seul coup de filet.

Aux environs de *Ben* est la forêt de *Krampsane* qui produit de fort bon vin de palmier. Cette forêt fait partie de la presqu'île du cap *Vert* qui est peuplé de différens villages, dont les principaux sont *Iof*, dont j'ai déjà parlé, *Vocame* et *Dacar*. *Vocame* est situé au pied des mamelles du cap *Vert*, montagnes qui servent de reconnaissance aux bâtimens qui viennent à *Gorée*. *Dacar*, placé en face de *Gorée*, est, après *Gandiole*, le vil-

lage le plus considérable du pays de Cayor : il n'est habité presque que par des marabouts ou prêtres qui font un commerce journalier de toutes sortes de comestibles avec Gorée. Ce village se soutient dans l'indépendance. Le damel y a cependant un alquier, qui y perçoit ses droits ; mais les habitans de Dacar le renvoient lorsqu'il commence à leur déplaire : si le damel, pour se venger de cette insulte, veut fondre sur leur village, ils se retirent dans des bois inaccessibles, où ils se cachent eux et leurs richesses, et où on prétend qu'ils ont un magasin de poudre. Leur conduite les a empêchés jusqu'ici d'être tyrannisés, et le commerce continuel qu'ils font avec les Européens leur donne l'idée d'une juste liberté dont ils savent défendre les droits.

La presqu'île du cap Vert renferme différens caps : celui dont elle tire son nom, le cap Mancel, ainsi nommé par les Portugais du nom d'un de leurs rois, et la pointe de Ben appelée cap Bernard.

En suivant toujours la côte, on rencontre *Embao*, très-fertile en vin de palmiers, Rufisque ou Tengagueye, et le grand Barnier, qui sépare le pays de Cayor de celui de Baol.

Tengagueye est le nom donné par les nègres à un village appelé par les Portugais Rio-Fresco, par les Français Rufisque, parce que l'on y trouve de l'eau fraîche. Cet endroit est le principal port du damel : l'on y avoit établi un comptoir ; il a été supprimé. L'on y traite cependant encore plusieurs captifs, et une très-grande

quantité de mil. Sa population est fort nombreuse ; les habitans de Rufisque et presque tous ceux de cette côte depuis le cap Vert , s'occupent beaucoup de la pêche. Ils font , avec les habitans de l'intérieur des terres , un grand commerce de poisson séché au soleil , et reçoivent en échange des pagnes de coton , de l'indigo et du coton é cru.

N'ayant pour toute nacelle qu'un tronc d'arbre creusé qui a quelquefois jusqu'à vingt-cinq ou trente pieds de long , ils se hasardent sur la mer jusqu'à quatre ou cinq lieues , même par des temps fort orageux. Cette nacelle qu'on nomme pirogue , et dans la langue du pays *gal-ouolof* , est pointue par les deux bouts. (*Voyez la planche.*) Le devant est armé d'un





taille-mer pour couper les vagues ; la pointe de derrière sert de siège à celui qui tient le gouvernail , tandis que trois , quatre ou six nègres , suivant la grandeur de la pirogue , rament avec des pagayes ou petites pelles de bois , en les plongeant directement dans la mer , et chassant l'eau avec effort. Ces pirogues vont aussi à la voile , et avec un ou deux mâts qui peuvent se déplacer : chaque mât est garni de deux ou trois voiles ; les pirogues marchent assez bien , même au plus près du vent. Lorsqu'on ne connoît pas encore ces sortes d'embarcations , ce n'est pas souvent sans crainte que l'on y navigue ; cependant en s'asseyant dans le fond , à moins que le temps ne soit fort mauvais , l'on n'a d'autre risque à courir que celui d'être mouillé

par l'eau qui entre assez souvent dans la nacelle ; et si , par malheur, le vent la renverse , les nègres sont si bons nageurs qu'ils la relèvent aussitôt , vous replacent dans la pirogue qu'ils soutiennent sur l'eau , jusqu'à ce que l'un d'eux l'ait entièrement vidée.

Au village de Barnier, finit la côte qui appartient au pays de Cayor. Lorsqu'il sera question du voyage que j'ai fait dans l'intérieur des terres, je parlerai des divers villages où j'ai séjourné ; je donnerai la description de *Guiguis*, capitale du pays de Cayor. Ce village est aujourd'hui la résidence du damél, qui autrefois avoit ses cases à *Amboul*, quelques lieues plus loin.

CHAPITRE V.

Baol.

RENFERMÉ entre le pays de Cayor au nord et celui de Sine au midi, le pays de Baol est bordé à l'est par l'empire du bourba-ouolof, et a la mer pour limite du côté de l'ouest. Ce petit Etat n'a que douze lieues de côtes; il commence au cap Rouge et finit à la pointe des Serères marquée sur les cartes Serènes.

Le pays de Baol est habité par les Serères; les grands seuls se disent Ouolofs.

Il paroît que dans des temps fort reculés , antérieurs même à la division de l'empire du bourba-ouolof en plusieurs Etats , les *Guiola* , peuple qui habite encore sur les bords de la Gambie , envoyèrent des colonies dans le pays de Sine , et dans celui de Baol ; que ces colonies pénétrèrent jusqu'au cap Rouge , et s'étendirent fort avant dans les terres. Ce qui prouve cette origine des Serères que l'on appelle aussi *Josés* , c'est qu'il existe de grands rapports entre leur langue et celle des *Guiola*.

Asservis ensuite par les *Ouolofs* , nation belliqueuse , ils sont restés constamment dans la dépendance ; ils ont conservé leur culte , leur langue , leurs mœurs et leurs usages , tandis que les vainqueurs , ne s'alliant pas

avec les vaincus , conservant de leur côté leur langue , leur culte et leurs habitudes , se sont réservé les places et les honneurs. Jusqu'ici ce peuple asservi , toujours doux et hospitalier , n'a jamais cherché à recouvrer sa première indépendance ; il est resté indifférent aux diverses révolutions qu'a subies son gouvernement.

L'on a déjà vu que le gouverneur du pays de Baol , lors de la dissolution de l'empire du bourba-ouolof , s'étoit rendu indépendant , et avoit pris le titre de *tin* ; il fixa sa résidence à *Lambaye* , village à trente lieues de la côte. En 1695 , le tin *Latir-Fal-Soucabé* se rendit maître du pays de Cayor , réunit les deux Etats sous sa puissance , et transféra le siège de son gouvernement à Amboul , capi-

tale du pays de Cayor. A sa mort il laissa la principauté de Baol à l'un de ses fils , la séparant de nouveau du pays de Cayor : en 1784 , le damel Ibrahim Mafatim , après la mort du dernier Tin , et l'extinction d'une partie de la famille de ce prince , fit valoir ses droits sur ce pays , s'en empara , et en confia le gouvernement à un de ses favoris , nommé *Fara Caba*. C'est lui que je visitai à Lambaye , lors de mon voyage dans l'intérieur ; depuis , les deux Etats ont été réunis et gouvernés tous deux par le damel.

Des montagnes à pic élevées à plus de trois cents pieds au - dessus des bords de la mer , des antres profonds creusés par les vagues qui s'y brisent avec fureur , une terre qui porte encore l'empreinte des feux souterrains

qui l'ont dévorée autrefois, des ravins bordés de masses énormes de pierre détachées par les eaux; au milieu de ces marques non équivoques des grandes révolutions de la nature, des coteaux nus, desséchés ou couverts de bois grêles, mais touffus et épineux, repaires de toutes sortes d'animaux féroces; plus bas des prairies toujours vertes, arrosées par des sources d'eau vive; çà et là des villages nombreux qui animent ce pays singulier, tel est l'ensemble que présente le cap Rouge, ainsi nommé à cause de la couleur de son sol: il s'avance assez loin en mer, et n'est qu'à cinq lieues de Gorée.

L'habitant de ces lieux ne connoît d'autres besoins que ceux de la nature; une case de paille, une natte de pal-

mier, une pagne de coton qu'il fabrique lui-même, du mil, le lait de ses troupeaux suffisent pour son bonheur; la chasse ou la pêche font son occupation. Sa femme se charge des soins que parmi nous l'on confie à des mains mercenaires. Tranquille au sein de sa famille, oubliant le passé, content du présent, peu inquiet de l'avenir, le Serère vit heureux, et on l'appelle barbare.

Les principaux villages du cap Rouge sont *Yenne*, *Guianhol*, *Toubab-Guialao* et *Popenguine*, la plupart défendus par des montagnes d'un difficile accès, ce qui porte les habitans à se montrer souvent rebelles aux ordres de leur prince.

Toubab - Guialao, qui en français veut dire *blanc de l'air*, tire son nom d'une famille d'Albinos qui, chose

assez singulière , se perpétue d'âge en âge dans cet endroit. En 1786 il existoit cinq Albinos de cette famille : jusqu'ici cependant l'on a considéré cet accident comme un jeu de la nature , et je ne connois pas d'autre exemple d'une succession non interrompue de race en race.

Le cap Rouge fournit du beurre et de la volaille en abondance ; c'est là surtout que l'on rencontre nombre d'espèces de ces charmans petits oiseaux remarquables par la variété de leurs couleurs et l'élégance de leur forme. Les petits nègres les prennent , en mettant du mil sous une large calasse , soutenue par un petit bâton qui tient à un fil qui passe à travers les roseaux d'une case voisine. L'enfant guette les oiseaux qui viennent, attirés

par l'appât, tire la corde, les prend et les met dans de petits paniers tressés avec des feuilles. Il les vend pour des grelots ou de la verroterie. Ces petits oiseaux vivent très-bien en cage, pourvu qu'on ne les expose pas au grand soleil. J'en ai rapporté environ soixante vivans en France ; ils y ont vécu plusieurs années.

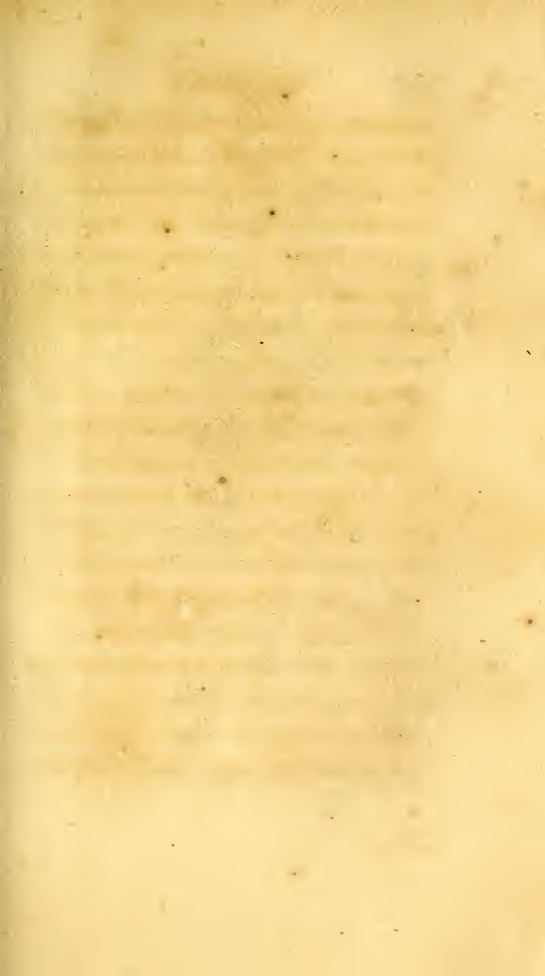
Somme est le premier village que l'on trouve après le cap Rouge ; près de là est un marais qui communiquoit autrefois avec la mer. L'ouverture est aujourd'hui comblée par les sables : on trouve beaucoup de coquilles avec lesquelles on pourroit faire de la chaux ; cet endroit n'est qu'à huit lieues de Gorée.

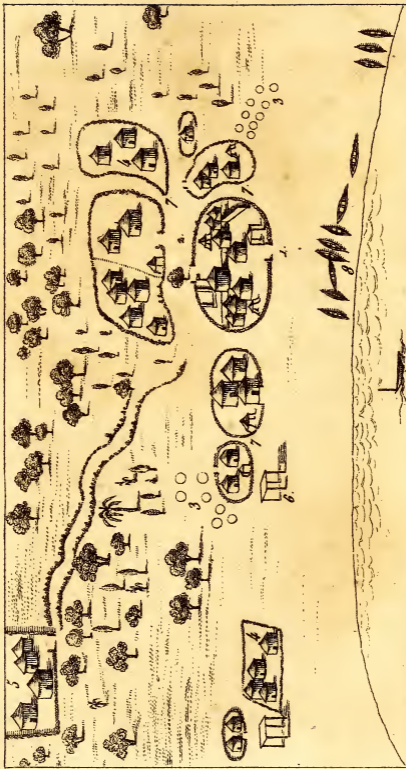
Une des occupations les plus importantes des Serères qui habitent ces

contrées , est de transporter les grandes pirogues de l'intérieur sur les bords de la mer. Ceux qui font profession de fabriquer des pirogues , choisissent souvent , à vingt ou vingt-cinq lieues dans les terres , les plus beaux benteniers , arbres employés à faire des pirogues ; ils les abattent , les façonnent à l'extérieur , ne faisant que les ébaucher au-dedans ; ignorant l'usage des chariots , n'ayant aucune bête de somme employée au trait , il ne reste au nègre d'autre moyen que de faire conduire ces masses à force de bras jusque sur les bords de la côte.

Le propriétaire de la pirogue assemble les hommes du village , leur donne un ample déjeuner de couscou , après lequel tous se mettent à l'ouvrage , roulent la pirogue en se re-

layant et s'animant par des chansons. Arrivés au village le plus prochain, de nouveaux travailleurs remplacent les premiers, de sorte qu'en trois ou quatre jours une masse pesant plusieurs milliers se trouve rendue sur les bords de la mer, après un trajet de vingt à vingt-cinq lieues, sans autre dépense pour un travail aussi pénible que quelques repas peu dispendieux. Arrivés sur la côte, on achève de vider la pirogue ; on la creuse avec de petites haches dont le fer, au contraire des nôtres, entre dans le manche. En passant le bois de la pirogue au feu, on l'empêche de se fendre et de se déjeter. On paie vingt à trente barres, c'est-à-dire 60 à 90 fr. une pirogue capable de contenir une douzaine de personnes. Les petites qui se fabriquent





- 1. Case du Ton à Portudal.
- 2. Place du village.
- 3. Puits ressermant le mil.
- 4. Tapades ou enceintes des cases particulières.

- 5. Maison de l'alcavil ou gouverneur de Portudal.
- 6. Caldé endroit de brovail ou de repos pendant le jour.
- 7. Rue ou l'on ne peut passer trois personnes de front.
- 8. Pirogues des habitans.

sur la côte ont une bien moindre valeur.

Portudal que les nègres appellent *Sali*, est à six lieues du cap Rouge. (*Voyez la planche.*) Cet endroit a reçu son nom des Portugais qui y faisoient un commerce considérable de coton, de cire et d'ivoire. C'est le principal port du pays de Baol ; les compagnies françaises y avoient un comptoir qui n'existe plus aujourd'hui. L'accès du village est difficile, à cause de la houle et des brisans qui règnent continuellement sur cette côte ; le mouillage rempli de roches est peu sûr. On traite cependant à Portudal des vivres et quelques esclaves ; le tin ou le damel y entretiennent un alkati, un gueraf et un fi-or, prétendu interprète, qui ne sait pas un mot de fran-

çais. La tapade, ou palais du prince, construite en paille comme les autres cases, mais faite avec plus de soin, plus vaste et plus nombreuse en cases, est habitée par un fara, officier chargé de recevoir les coutumes. Le fara qui y résidoit en 1787 s'étoit rendu fameux dans le pays par un acte de bravoure. Un léopard ravageoit depuis longtemps les environs de Portudal ; toutes les nuits il venoit enlever une partie des troupeaux, et donnoit l'épouvante aux gardiens. Poursuivi par les nègres, il se retrancha dans un buisson épais ; de là il sembloit défier ses ennemis ; le fara s'avance la zagaye à la main, et au moment où l'animal furieux s'élance sur lui, il la lui plonge dans le flanc et l'étend sur la place.

Les habitans de Portudal sont fort superstitieux ; près du village est un

endroit nommé *Tabé*, plaine toujours verte, environnée de bois, peuplée de gibier et d'oiseaux curieux. Aucun nègre n'ose y chasser, ni y battre le tambour, dans la crainte d'être bientôt emporté par une mort violente ; ce préjugé vient de ce que cet endroit servoit autrefois, à ce que l'on croit, de lieu de sépulture aux chrétiens, et que de là est venu le préjugé. Les gens du pays racontent aux blancs avec complaisance que M. de Paradis, ancien gouverneur de Gorée, ayant fait battre le tambour à *Tabé*, mourut la même année dans la saison des pluies ; et ils regardent comme sorcier un ancien commis de la compagnie qui couchoit souvent à *Tabé*, et n'en éprouva jamais aucun mal. Je bravai devant eux le préjugé ;

je chassai dans cet endroit ; j'encourus leurs reproches sans pouvoir les faire revenir de leurs craintes.

Au sud du village sont de grands arbres, où l'on n'ose ni faire ni porter du feu. Ce lieu sert souvent de repaire aux animaux féroces. Un lion fut tué près de là pendant l'un de mes séjours à Portudal. La chasse et la pêche sont fort abondantes dans les environs de ce village.

Embour est le premier village que l'on rencontre après Portudal ; ses habitans sont des pêcheurs renommés ; ils prennent souvent des tortues pesant soixante à quatre-vingts livres. Embour donne son nom à un banc de sable désigné sur la carte sous le nom de *banc d'Ambourou*, et qui s'étend jusqu'à la pointe des Sérères.

Varan et *Nianine* sont les deux derniers villages du pays de Baol ; tous les deux , à trois cents pas de la mer , sont environnés de bois. *Nianine* présente l'aspect le plus champêtre et le plus désert ; il abonde en vin de palmier.

CHAPITRE VI.

Sine.

LE chef de ce pays prend le titre de *bour-sine*, titre que les Français ont changé en celui de *barbesin*. Ce petit Etat, qui est un démembrement de la principauté de Salum, et plus anciennement encore de l'empire des Ouo-lofs, n'a qu'onze lieues de côtes. Borné au nord par le pays de Baol, il est enclavé à l'est et au sud dans le pays de Salum. Dans le pays de Sine le trône est héréditaire, et à défaut

d'héritiers mâles, il passe aux collatéraux. Jamais le sceptre ne tombe entre les mains des femmes.

Ici, comme dans le pays de Baol, le peuple est sèrère, les grands sont oulofs ; alors, mêmes mœurs, mêmes usages, mêmes coutumes que dans l'Etat précédent. Cependant les guerres continuelles que ce petit Etat a eu jusqu'ici à soutenir contre ses voisins, a rendu la forme du gouvernement moins tyrannique. Le besoin où est le chef de conserver l'amour de ses sujets, d'être soutenu par le dévouement de ses vassaux, l'oblige à ménager les uns, à prendre le conseil des autres. J'ai été témoin de représentations faites par les grands du pays, au prince, qui, pour se procurer des marchandises européennes, vouloit exercer le

pillage sur quelques villages de son pays. Ces remontrances lui firent abandonner son projet.

Le pays de Sine est divisé en trois gouvernemens, confiés aux frères du prince. Les villes principales sont *Guiahao*, demeure du prince ; *Guian-golor*, capitale du pays, et *Guilas*, toutes deux dans l'intérieur des terres ; *Palmarin* et *Joal*.

Le pays de Sine commence à la pointe des Sérères : derrière est un marais qui pénètre plusieurs lieues dans les terres inhabitées ; on l'appelle Mari-got de *Fasna*. On trouve assez souvent de l'ambre gris sur ses bords ; un homme de couleur de Gorée qui passoit dans cet endroit s'étant assis sur une pirogue, sentit une odeur assez forte ; elle provenoit d'une substance avec

laquelle on avoit calfaté cette pirogue ; il crut reconnoître de l'ambre gris, s'informa des nègres où ils avoient recueilli cette substance ; ils lui montrèrent un morceau pesant encore environ quatre-vingts livres qu'il acheta à fort bas prix ; de nouvelles recherches en produisirent encore environ trente livres , qui étoient de l'ambre gris de première qualité. J'ai rapporté en France plusieurs livres de cet ambre , que ce mulâtre m'avoit vendu 5 liv. l'once , et qui étoit très-beau.

Six lieues plus loin est la forêt de Peterbranc , où les bâtimens peuvent faire facilement du bois. J'ai vu plusieurs fois dans cet endroit fort désert des éléphans ; j'y ai souvent entendu les rugissemens des lions et des panthères.

Trois quarts de lieue plus bas , Joal ou *Guioala* , situé sur le bord de la mer , fut habité autrefois par des Portugais qui , par leurs alliances avec des négresses du pays , y ont laissé des descendans. Ce sont eux qui forment la population de Joal , et qui , en s'alliant toujours avec les nègres , ne diffèrent d'eux aujourd'hui ni par le caractère , ni par la couleur. Ils se disent cependant encore Portugais ; mais ils n'ont conservé de leurs pères qu'un jargon presque inintelligible et un reste de culte du christianisme fort altéré. Ces nègres portugais sont respectés dans le pays , et très-considérés du prince chez qui ils ont conservé le droit d'entrer armés. A la guerre , au lieu de se couvrir de gris-gris , ils portent sur l'estomac et sur le dos de

grandes croix de bois. Ils font baptiser leurs enfans , leur donnent les noms de *Manuel*, *Domingo*, *Francisco*, etc., enterrent leurs morts suivant les cérémonies de l'Eglise chrétienne : les prêtres qui viennent chez eux sont fort bien reçus , et c'est avec respect que les habitans assistent au service divin.

On traite à Joal quelques captifs , un peu d'ivoire , beaucoup de mil et de riz , quelquefois du coton et de l'indigo. Les bœufs y sont en grand nombre , mais petits et maigres. Joal est divisé en deux parties , l'une habitée par les nègres portugais , l'autre par les Sérères , anciens naturels du pays. La population est de 1,200 à 1,500 âmes. La situation en est agréable ; placée sur une langue de terre assez étroite , bordée à l'ouest par la mer ,

à l'est par un marais qui communique avec elle , le seul côté qui tient à la terre étoit fermé autrefois par une palissade , qui mettoit le village à l'abri des incursions du tin de Baol. Les bâtimens , à cause des bancs de sable , ne peuvent s'en approcher qu'à une lieue. (*Voyez la planche qui représente , outre la vue , un pillage exercé par le bour-sine sur les terres de Baol.*) Les Français avoient autrefois un comptoir à Joal , avec un employé pour l'approvisionnement de Gorée.

A l'embouchure du marigot de Joal , est une petite île nommée *Faghiu* , avec un village du même nom. Cette petite île , presque entièrement recouverte de coquilles fossiles , contenoit autrefois des fours à chaux dont on voit encore des traces , et où les

habitans de Gorée en faisoient fabriquer. Les habitans remplissent des espèces de caisses de ces coquilles, les recouvrent de plusieurs nattes, et s'en servent comme de lits.

En suivant toujours la côte, on rencontre le village de Palmarin, appelé aussi le grand Guioala, ou grand Joal. Situé à l'embouchure d'une rivière à laquelle il donne son nom, entouré d'un côté par la mer, de l'autre par des marais, ce village se croyoit à l'abri de toute incursion. Les habitans, enhardis par leur position, refusèrent de payer les impôts, et massacrèrent même les collecteurs. Le bour-sine, ayant découvert un gué, passa dans l'île avec son armée, tomba à l'improviste sur les habitans, et les réduisit la plupart en esclavage.

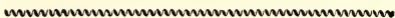
La rivière de Palmarin reçoit la rivière de *Silif*, qui arrose une grande partie du pays de Sine, et produit du sel très-blanc, mais âcre. Le prince s'est réservé ce commerce, qui forme une grande partie de ses revenus.

On peut diviser le pays de Sine en deux parties, l'une septentrionale, l'autre méridionale.

Le tin et le damel, par leurs incursions fréquentes dans la partie septentrionale voisine de leurs Etats, ont forcé les peuples de l'abandonner. Il n'y reste qu'un très-petit nombre de villages; le reste sert de repaire aux animaux les plus féroces et à des troupeaux immenses de gazelles.

La partie méridionale est fort peuplée. Les diverses productions que l'on en tire, la manière dont elle est cul-

tivée , donnent une idée avantageuse de l'activité et du travail des peuples qui l'habitent : ils font , avec un fruit jaune assez semblable à la pêche brugno , et dont ils tirent le suc en comprimant le fruit après l'avoir percé avec une brochette de bois , une boisson qu'ils nomment *ingogne* , qui est délicieuse et fort sucrée lorsqu'elle est encore nouvelle , mais qui , au bout de peu de jours , fermente et s'aigrit.



CHAPITRE VII.

Voyage dans les pays de Cayor, Bourba-
Ouolof, Baol et Sine.

—

CINQ mois de séjour à la côte d'Afrique, dans un premier voyage en 1786, avoient fait connoître à M. le chevalier de Boufflers une partie des ressources du gouvernement du Sénégal. L'état de foiblesse et d'abandon où il trouvoit ce pays, comparé à la splendeur dont il avoit joui autrefois du temps de la compagnie des Indes, l'engagea à tâcher de rendre à la colonie son ancien lustre. Pour parvenir

à ce but , il crut utile de faire faire dans l'intérieur un voyage qui pût donner des connoissances certaines sur le pays.

Revenu en France la même année pour les besoins de la colonie , il communiqua son projet à M. de Calonne , ministre des finances , lui en fit sentir les avantages , et obtint des fonds pour cette entreprise.

Dans un premier voyage au Sénégal avec M. le chevalier de Boufflers , quoique fort jeune , j'avois fort bien supporté le climat ; j'avois rempli avec zèle les missions dont on m'avoit chargé pour la côte ; je commençois à parler la langue ouolofe , à connoître les mœurs des habitans : on jeta les yeux sur moi pour cette expédition.

J'en commençai les préparatifs en

France, et je repartis pour la côte d'Afrique avec le gouverneur ; nous débarquâmes à Gorée à la fin de janvier 1787.

J'avois fixé mon départ au mois de février ; des retards inattendus de la part du vaisseau chargé des objets nécessaires à mon voyage, la perte de trois chevaux empoisonnés pour avoir mangé un fruit appelé *kreouer*, ne me permirent de me mettre en route qu'en avril, trois mois plus tard qu'il n'auroit fallu pour donner à ce voyage tout l'intérêt dont il étoit susceptible.

Lorsqu'on veut s'avancer dans l'intérieur de l'Afrique, c'est après la saison des pluies, dans le mois de décembre qu'il faut fixer son départ. L'on a sept mois entiers sans pluie ; les fleuves ou rivières sont abaissés ;

les endroits marécageux sont asséchés ; le climat est assez salubre , et vous avez de moins à vaincre les obstacles que la nature vous oppose à chaque instant dans le reste de l'année.

Mes instructions étoient d'examiner les productions utiles au commerce , de faire avec les princes nègres divers traités relatifs aux coutumes ou droits accordés par le gouvernement français. L'étude de l'histoire naturelle dont j'ai toujours eu le goût , étoit un des motifs qui m'avoient fait charger de l'entreprise.

Je partis de Ben , village près de Gorée , le 10 avril , accompagné de M. B.... , employé dans la colonie , d'un sergent , d'un soldat et de quatre nègres que j'avois pour escorte , en tout huit personnes : quatre chevaux.

nous servoient de monture ; deux chameaux portoient nos vivres et nos bagages.

Nos vivres étoient ceux du pays , du couscou sec ou farine de mil réduit en grains et séché au soleil : nous le trempions avec du bouillon fait avec des tablettes apportées de France. Ce mets et le produit de notre chasse furent presque notre unique nourriture , pendant soixante – huit jours que dura le voyage. Notre boisson fut de l'eau souvent bourbeuse , quelquefois du vin de palmier ou autres liqueurs des nègres. C'est à cette vie frugale que nous dûmes , je crois , l'état de santé que nous conservâmes , et qui ne fut que légèrement altéré.

Une petite tente que l'on appelle calonière nous servoit d'abri,

Nos bagages consistoient en fusils , pistolets , sabres , poudre , balles , plomb à giboyer , en laine , écarlate , en corail , en verroterie de toute espèce et petites merceries , soit pour faire des présens , soit pour renouveler nos vivres , lorsqu'il en seroit besoin.

Nous étions tous armés ; les blancs portoient des fusils à deux coups , les nègres des fusils simples ; nous y joignons des sabres et des pistolets lorsque nous le jugions nécessaire.

Le premier jour , après une marche d'environ cinq lieues et demie , nous nous arrêta mes à Gnague où la foiblesse d'un de nos chameaux nous força de coucher. Nous déchargeâmes nos bêtes de somme près du village , nous y établîmes notre tente. Je mar-

quai à chacun ses fonctions : le sergent devoit avoir soin des armes et des bagages ; le soldat qui savoit faire un peu de cuisine , s'établit lui-même chef dans cette partie. Un nègre laptot du Sénégal eut pour occupation d'aller chercher l'eau , le bois , et la nourriture des chevaux et des chameaux. Deux marabouts que j'avois pris pour guides devoient rester toujours à la garde de la tente. Mon interprète m'accompagnoit : M. B., bon chasseur , se chargeoit de l'approvisionnement du gibier ; je me réservai l'inspection générale.

Bien reçus par les habitans dont j'étois fort connu (c'étoit la sixième fois que je passois dans ce village), nous fûmes à la chasse, et dès lors, nous commençâmes la collection d'his-

toire naturelle. Je visitai un monticule construit par les thermès ou fourmis blanches ; il avoit douze pieds de haut sur dix-huit de large à la base. Les mœurs de ces insectes ont été décrites avec soin par divers naturalistes ; il est inutile d'en parler ici.

Pendant mon absence , les habitans de Gnague s'étoient empressés de m'apporter des présens ; les uns m'offrirent du lait , du vin de palmier ; d'autres des œufs , de la volaille : je leur distribuai du tabac et des verroteries. Je m'entretins avec eux du sujet de mon voyage ; nous parlâmes des Nonnes-Sérères dont j'allois traverser le pays : la nuit vint , chacun se retira. L'un de mes gens fut placé en sentinelle à l'entrée de la tente. Chacun

se coucha, ayant ses armes à ses côtés, et sur la toile qui nous servit de lit pendant tout le voyage.

Le lendemain de grand matin nous arrivâmes à Cagnac. Nous allions passer outre, lorsque les habitans nous dirent que le damel ayant pillé les Nones-Sérères, c'étoit nous exposer que de traverser leur pays. Ce faux avis ne nous étoit donné que pour nous engager à séjourner à Cagnac : déjà nous gagnions les bords de la mer pour arriver à Cayor par Boro, lorsqu'un des envoyés du damel qui étoit venu pour percevoir les impôts, vint nous détromper.

Nous reprîmes la route de Guinder où nous fîmes camper. A quelques pas de notre tente étoit un baobab ou pin de singe, de vingt-huit pieds de

diamètre sur soixante-dix de hauteur ; j'en pris la mesure.

Guinder est à quatre lieues de la mer ; l'espace qui l'en sépare est couvert de dunes de sable blanc entièrement stériles. A une lieue et demie au nord de ce village est une plaine immense qui d'une part aboutit à la mer dans la baie d'Iof, de l'autre s'étend jusqu'au pied des montagnes du cap Rouge. Longue d'environ six lieues sur une demi-lieue de large, elle présente une surface extrêmement plate, remplie de galets ou cailloux de toute espèce, et sans la moindre trace de verdure. Les eaux s'y rassemblent dans la saison des pluies, et forment un lac navigable pendant quatre mois de l'année ; elles se dessèchent ensuite peu à peu.

Après avoir traversé ce lac, qui lors de mon passage étoit entièrement à sec, on trouve un pays superbe, couvert de nombreux troupeaux. Trois lieues plus loin, en laissant à droite, du côté de l'est, plusieurs villages fort peuplés, l'on arrive à *Ndout*, capitale du pays des *Nones*. Nous fûmes forcés d'y attendre la visite de *Lamane Diamantil*, l'un des généraux du damel. Il étoit gouverneur du pays, et demouroit à une lieue de là. Au bout d'une heure il arriva escorté d'une cinquantaine de cavaliers. Un guiriot l'accompagnoit, hurloit ses louanges et frappoit sur un tambour. Tous étoient en habit de guerre. (*Voyez une des planches ci-dessus.*) Le gouverneur se distinguoit par un grand nombre de gris-gris et un bâton recouvert

d'écarlate qui pendoit à sa manche. Dès qu'il m'aperçut, il descendit de cheval ainsi que son cortége. J'étois assis avec mes gens au pied d'un arbre, où j'avois fait ranger mes bagages. Le général vint s'asseoir près de moi ; le cortége et les habitans du village s'accroupirent et formèrent un grand cercle. Le lamane commença sa harangue en style oriental, vanta sa puissance, vanta celle de son maître, promit sa protection ; tout le cortége répétoit à chaque phrase *deguela*, cela est vrai. La harangue duroit depuis cinq minutes ; elle fut interrompue tout à coup par une demande d'eau-de-vie qui avoit frappé ou la vue ou l'odorat du lamane. Pendant le discours, qu'il prononçoit avec lenteur et gravité, il promenoit ses regards

inquiets sur nos effets ; dès qu'il eut aperçu la potiche , instances , prières , supplications , tout fut mis en usage pour obtenir l'objet désiré. Neuf pintes d'eau-de-vie , seule provision de notre voyage , furent livrées et bues aussitôt par le prince et une partie du cortége. Dans un demi-délire , le lamane me donna une douzaine de poules qu'il fit prendre aux habitans , et nous nous quittâmes , moi fort content d'être débarrassé de sa visite , lui me répétant toujours que j'étois fort heureux de l'avoir rencontré.

Entre *Ndout* et *Guiafoul* , dans un espace d'environ trois lieues , les villages se succèdent tellement les uns aux autres , qu'ils semblent n'en former qu'un seul. Ce n'est plus cependant cette riche verdure que l'on voit

en entrant dans le pays des Nones-Sérères ; ce sont des montagnes volcaniques , sillonnées de ravins profonds où des quartiers de marbre rouge sont amoncelés par les eaux dans la saison des pluies. Ces terres incultes forment encore d'assez bons pâturages , qui nourrissent de nombreux troupeaux.

Dès *Guiafoul* le terrain s'améliore ; quelques prairies distribuées çà et là , de grands arbres entourés de lianes donnent l'espérance de rencontrer bientôt un terrain plus fertile encore. Je séjournai trois jours en cet endroit ; j'y fus retenu par l'affabilité des habitans ; j'étois cependant au milieu des Nones-Sérères , que l'on nous avoit peints comme si redoutables. A peine eûmes-nous déchargé nos chameaux , que tous les habitans s'empressèrent de nettoyer

la place où nous voulions établir notre tente. Les uns nous apportèrent du bois, les autres allèrent chercher de l'eau, d'autres donnèrent à manger à nos chevaux. Nos besoins étoient aussitôt satisfaits que prévus. Je distribuai quelques présens, j'en fis un plus considérable à l'alkati; je l'engageai à souper avec nous; il accepta avec plaisir, et je fus surpris de trouver en cet homme une intelligence beaucoup au-dessus de celle des gens de sa couleur. Ses questions n'avoient pour but que de s'informer de nos mœurs, de nos usages; il examinoit tout avec intérêt, demandoit la manière de procéder dans les arts qui paroisoient à sa portée. Je n'ai jamais vu de nègre plus capable de recevoir et de profiter de l'instruction. Deux mois après j'ap-

pris qu'il avoit été tué dans un pillage.

Après avoir parcouru les environs du village et avoir augmenté la collection d'histoire naturelle, je partis le 16 avec un guide que me donna l'alkati. Le chemin étoit en effet difficile : pendant trois lieues nous fîmes route à travers les bois sans rencontrer aucune habitation. Il n'y avoit qu'un sentier fort étroit où plusieurs fois nous fûmes obligés de déblayer les arbres que le vent avoit renversés.

Après neuf heures de marche, nous arrivâmes accablés de chaleur et de fatigue à *Marnane*. Le thermomètre de Reaumur étoit à 31 degrés : jamais pendant mon voyage il ne monta plus haut que 34.

Partout jusque là j'avois été fort

bien reçu ; aucun accident n'étoit venu troubler mon voyage. J'avois pris soin, il est vrai, de camper à quelque distance des villages : mes sentinelles se relevoient toutes les nuits de quatre en quatre heures ; un grand feu étoit toujours allumé la nuit pour écarter les animaux féroces , et tous les soirs nous avions l'habitude de faire une décharge générale de nos armes , et de les recharger devant les habitans , pour leur prouver que nous étions sur nos gardes , et dans le cas de repousser leurs attaques.

Quoique fort peu avancés encore dans les terres , nous étions déjà un objet d'étonnement pour les nègres ; les femmes et les enfans s'enfuyoient à notre approche ; quelques préens les engageoient bientôt à revenir sur leurs

pas , et il s'établissoit un commerce d'échange pour du mil , des volailles , du lait , du vin de palmier et autres objets de consommation journalière.

Arrivé à *Marnane* , mon guide me fit camper au milieu du village , ce dont j'eus lieu de me repentir , car jamais je ne fus plus harassé de la visite des nègres. A peine mes gens eurent-ils rangé les bagages qu'ils conduisirent les chevaux boire. Déjà j'avois remarqué que les sources étoient plus rares. Dans cet endroit , comme dans la plupart des villages que je rencontraï par la suite , les habitans avoient creusé des puits de trente à quarante pieds de profondeur , dont les parois étoient soutenues par des bois croisés et recouverts de terre. Ceux-ci étoient hors du village ; les femmes étoient à puiser

de l'eau. Mon guide voulut prendre leurs seaux de cuir pour s'en servir : il s'éleva une vive dispute ; des paroles on en vint aux mains : un de mes nègres fut grièvement blessé d'un coup de pilon ; tout le village prenoit parti pour les femmes : lorsque j'arrivai , je ramenai le calme en distribuant quelques verroteries.

Marnane est peuplé de marabouts ; la beauté de l'endroit m'engagea à y séjourner. Le matin avant l'aurore nous entendimes de grands cris ; tous prononçoient *i alla acoubar* : nous nous jetâmes sur nos armes ; nous sortîmes craignant quelque surprise. On nous prévint que les chefs appelloient le peuple à la prière : les nègres rirent de nos craintes ; nous imitâmes leur exemple.

Je fis connoissance avec un de ces marabouts ; il me prit en affection, me régala d'un couscou fait avec des pintades : je lui donnai quelques feuilles de papier ; il me paya de sa bénédiction, me crâchota trois fois dans la main, suivant l'usage, en marmottant quelques prières.

Je rencontrai dans cet endroit une petite caravane de Maures, qui étoient venus y traiter du mil. Ils couchoient tous au milieu de la place du village, entourés de leurs bagages et de leurs chameaux ; jamais les nègres ne veulent les coucher dans leurs cases.

Un soir je m'amusai à répéter devant eux quelques expériences ; j'avois un briquet phosphorique. Je les fis mettre en cercle ; avec un flacon électrique, je leur donnai une commotion

assez forte : jamais je n'ai vu de surprise pareille. Revenus de leur étonnement, l'un d'eux se lève, va chercher un coq et le jette à mes pieds comme offrande, et sans jamais vouloir en recevoir le paiement.

Le 18 je me remis en route avec un nouveāu guide ; mes marabouts ne connoissoient nullement le chemin. Nous traversâmes une forêt de roniers ou palmiers à éventail, dont les nègres étoient occupés à récolter le vin. Je n'avois pas encore bu de cette espèce de liqueur, différente du vin de palmier ordinaire. Nous la trouvâmes excellente, et pour quelques coups de poudre nous pûmes nous satisfaire.

Vers midi nous arrivâmes à *Decou*. Le souvenir de *Marnane* m'engagea à camper loin du village. Un grand

nombre d'oiseaux qui me parurent curieux, me firent séjourner deux jours en cet endroit; j'y trouvai en effet des espèces fort rares. Je reçus à *Decou* la visite de quelques officiers du damel; ils étoient tous à cheval, fort bien montés, et m'apprirent que le prince me savoit en route, et étoit fort curieux de me voir, ce qui me fit hâter mon départ. Je gravai mon nom et l'année de mon voyage sur un énorme baobab, et le 20 je partis pour me rendre chez le damel. *Decou* est funeste aux chameaux, par le grand nombre d'arbres nommés *kreouer*, qui s'y rencontrent.

Avant de partir, nous fîmes une espèce de toilette pour arriver à la capitale: nous nous mîmes en route plus tard que de coutume, et nous voya-

geâmes par une chaleur brûlante. Dans le chemin nous aperçûmes des traces fraîches d'éléphants, mais sans voir aucun de ces animaux. Après avoir traversé une forêt de gommiers, vers midi nous nous trouvâmes à *Guiguis*, demeure du damel.

Nous nous dépêchâmes de camper et de ranger nos bagages pour les dérober aux regards et aux mains avides de la multitude. Nos dispositions n'étoient pas encore finies, et déjà une parente du damel vint nous rendre visite. Par-dessus ses vêtemens, elle portoit une vieille chemise d'homme; elle nous fit les complimens d'usage, nous félicita sur notre bonne arrivée, et nous fit remarquer son costume, pour nous prouver, disoit-elle, qu'elle adoptoit les usages euro-

péens. Elle vouloit un présent, elle fut satisfaite.

Bientôt le *faraceps*, ou intendant de la maison du damel, se présenta pour nous introduire chez le prince. Nous le suivîmes ; mais avant de nous faire entrer dans le palais, il s'accroupit par terre, et voulut savoir quelle seroit sa récompense : je menaçai de me retirer à l'instant ; il se désista de sa demande.

Veut-on avoir une idée juste de la cour d'un roi d'Afrique, que certains voyageurs ont décrite d'une manière si pompeuse ? la voici :

Le palais est un assemblage de trente ou quarante cases de paille distribuées çà et là sur un terrain assez vaste et entouré d'épines mortes. De petits murs de paille joignent ces cases l'une

à l'autre , et en font les galeries. Des nattes de jonc , des pilons , des mortiers , des vases de terre cuite et quelques mauvais coffres servent d'ameublement. Un nègre fumant sa pipe , vêtu de quatre aunes de toile de coton bleu grossièrement tissu , voilà le souverain : des princes mendiant avec bassesse et importunité de l'eau-de-vie , de la poudre et du tabac ; des esclaves à demi-nus , voilà la cour et les valets.

J'entre dans les détails. Après avoir traversé cinq ou six cours et autant de cases , où l'on ne rencontre que quelques ouvriers occupés de différens métiers , nous parvînmes à une espèce de vestibule non couvert qui précédoit la case du damel. Là se trouva un esclave qui regardoit à tra-

vers les fentes de la porte ceux qu'il devoit laisser entrer. Dès qu'il aperçut mon cortége, il ouvrit, et je fus introduit dans la chambre du damel. Le prince se leva sur son séant, et me tendit la main par trois fois, suivant l'usage ; il me fit asseoir sur une espèce de tabouret de bois peu commode, et fit apporter deux petits barils vides pour servir de sièges à M. B. et à mon interprète. Il fumoit sa pipe, assis sur un guindin ou sopha recouvert de nattes de paille. Après l'avoir complimenté au nom du gouverneur, la conversation roula sur plusieurs affaires relatives à la colonie, et entr'autres, sur l'espoir que M. le chevalier de Boufflers avoit d'entretenir la bonne intelligence avec lui, et d'agrandir le commerce que l'on fai-

soit avec ses États. Le prince applaudit beaucoup à ce projet, ainsi qu'au desir que je lui avois témoigné de parcourir l'intérieur du pays pour en prendre connoissance. Mais comme les nègres lui avoient rapporté que je m'occupois à ramasser des graines, des plantes, des peaux d'oiseau, des insectes, etc., il me questionna beaucoup sur ce genre d'occupation, et finit par me dire qu'il pensoit que c'étoit de la réunion de ces diverses connoissances que provenoit l'intelligence supérieure des blancs.

Durant tout le cours de cet entretien, qui ne fut que le prélude d'objets plus importans que j'avois à traiter avec lui, le damel m'appela toujours son fils. Je lui demandai audience pour le lendemain, ce qui me fut

accordé, et je fis apporter les présens. Ils consistoient en deux fusils assez beaux, l'un à deux coups, l'autre avec une baïonnette à ressort, de l'écarlate, de l'ambre jaune, et un assortiment des diverses marchandises que j'avois emportées. J'y joignis un briquet phosphorique dont je lui montrai l'usage, ce qui excita, comme l'on peut croire, l'étonnement de toute la cour.

En parlant de Cayor, j'ai déjà tracé le portrait et le caractère d'*Ibrahim Mafatim* qui régnoit alors; je ne le répéterai point ici. L'ouverture de sa case étoit extrêmement basse; au haut étoient suspendus une sonnette et un gris-gris fait d'une corne de bœuf, revêtue d'écarlate. Une mauvaise couchette, un lit composé de trois matelas couverts d'une courtepointe d'in-

dienne rouge et garnis de draps, le tout présens des blancs, une mauvaise malle, une selle, quelques zagayes et fusils placés dans un coin, formoient, avec le guindin, l'ameublement de la case. Cet appareil de misère n'empêchoit pas les nègres d'avoir le plus grand respect pour le souverain; tous, en entrant, se prosternoient, prenoient de la terre et s'en couvroient la tête; ils s'accroupissoient ensuite et relevoient leur tunique sur leurs épaules en marque de respect. Tous déposoient leurs sandales avant d'entrer; les fils du prince et les blancs sont les seuls qui aient le droit de conserver leur chaussure et leur tête couverte.

Parmi les cases, les unes servent d'écuries, les autres de magasins ;

quelques-unes sont pour les esclaves qui sont au nombre de cent autour de la personne du prince. Les femmes occupent un quartier retiré dans l'enceinte du palais ; quelques-unes cependant logent dans différens quartiers de la ville , dont la population peut être de trois à quatre mille âmes.

Je quittai le prince au moment de son dîner : l'étiquette exige qu'il mange seul et dans un endroit retiré. A peine étois-je arrivé dans ma tente , qu'on m'apporta de sa part un couscou surmonté de peintades et de pelots ou racines de ronier. Ce mets où l'on n'avoit point épargné le beurre , étoit assez agréable au goût : le plat , ou calebasse , étoit porté par une captive jeune et belle , et précédé d'un esclave armé d'un sabre : je payai le message ,

et chargeai l'esclave de mes remerciemens. La femme favorite du prince m'envoya une grandealebasse remplie de vin de palmier. Le lendemain je reçus sa visite et celle de presque toute la cour ; je distribuai à tous des présens de toute espèce, ce qui donna une grande idée de ma générosité.

Je vis tous les jours suivans le daimel, et je traitai avec lui les différens motifs de ma mission. Il confirma la cession de la presqu'île du cap Vert, en propriété, au gouvernement français ; il permit l'établissement de comptoirs partout où il seroit jugé convenable ; et moyennant les droits d'usage, diminua certaines coutumes, s'entendit sur d'autres : j'eus lieu d'être content de lui sous tous les rapports. Un jour que j'étois à m'entretenir avec

lui, on vint lui annoncer que deux lamarnes, ayant pris querelle, en étoient venus aux mains avec leur suite, et que plusieurs de leurs gens étoient restés sur la place. Il se contenta de parler en termes généraux de la méintelligence qui règne souvent entre les grands, et dont le peuple est toujours la victime, mais ne donna aucune suite à cette affaire.

Je me disposois à quitter *Guiguis*; je pris congé du damel, et je le vis partir pour un pillage, à la tête de sa maison, au nombre d'environ cent personnes à cheval, faisant défiler son armée composée de trois ou quatre mille hommes, la plupart à cheval, tous vêtus de jaune ou de bleu, et armés de zagayes, sabres et fusils. Il y avoit fort peu d'ordre parmi cette

troupe , mêlée de gens de pied (*Voy. la planche*) et de chameaux chargés de bagages : le coup d'œil étoit extraordinaire ; le bruit des tambours , les cris des nègres , les chants des guiriots , cette variété d'armes , de couleurs et d'animaux , le mouvement qui l'animoit , donnoient à cet ensemble l'apparence d'une mêlée.

J'avois attendu le départ du prince , comptant prendre une route opposée à la sienne , lorsqu'épuisé par la chaleur et la fatigue , je sentis mes forces s'anéantir. J'avois un tel dégoût pour les alimens , qu'avec une sorte de besoins , il m'étoit impossible de prendre aucune nourriture : la fièvre se joignit à cet état. Une décoction de tamarin frais , saturée de crème de tartre , me procura des vomissemens abondans ,



Cavalier Nègre.



et me rendit une partie de ma santé , mais ne me rendit pas mes forces. Le sergent et le soldat furent aussi attaqués de la fièvre , et traités et guéris de la même manière. Nous fûmes obligés de séjourner encore à *Guiguis* , exposés à toute l'importunité des habitans qui n'étoient plus contenus par la présence du prince. Je profitai de ce séjour pour rassembler des notions exactes sur la manière dont on pourroit se procurer de la cire , du miel et des cuirs verts. Ces objets se trouvoient en abondance dans les pays que j'avois déjà parcourus , et dans les endroits circonvoisins ; j'avois traversé plusieurs forêts de gommiers dont les nègres , faute de débouché , n'ont jamais tiré parti. Ces trois objets et l'ivoire ou morfil , firent le sujet de

plusieurs mémoires que dans le temps je déposai à Gorée.

Le 26 d'avril je quittai *Guiguis*, et dirigeai mes pas vers *Amboul*, capitale du pays de Cayor. Le damel y a une habitation assez semblable à celle de *Guiguis*. Je ne séjournai pas à *Amboul*, et tournant vers le sud-est, je m'arrêtai dans un endroit nommé *Dara* : à deux lieues et demie de là est un vallon qui autrefois formoit un lac considérable. Aujourd'hui l'eau n'y vient que dans la saison des pluies ; le reste de l'année le coton y croît en abondance. Plus je m'avançois, plus l'eau devenoit rare : j'arrivai à *Krandane* le lendemain, sur les confins du pays de Cayor. Je ne vis plus que des forêts de lataniers d'une hauteur immense, et qui formoient le coup

d'œil le plus sauvage et le plus solitaire. Je pénétrai toujours plus avant; je traversai le village de *Segou* où l'on me refusa l'hospitalité par crainte; je couchai dans les bois: toute la nuit nous entendîmes, plus encore que de coutume, le rugissement des bêtes féroces; l'une d'elles s'approcha de notre tente dans les ténèbres; nos chevaux et nos chameaux prirent l'épouvante et s'enfuirent: nous tirâmes plusieurs coups de fusil dans l'obscurité, et le lendemain au jour nous fûmes assez heureux pour retrouver et chameaux et chevaux, paissant tranquillement dans une petite plaine.

Nous entrâmes dans l'empire de bourba-ouolof, et nous nous arrêtâmes à *Tebdal* chez un marabout qui nous reçut de son mieux. Eloigné du

village, seul au milieu des bois avec sa famille, sa demeure présentoit l'image de la solitude la plus parfaite. Nous restâmes trois jours dans cet endroit, occupés à chasser et à augmenter notre collection d'histoire naturelle. Nous parvînmes bientôt à apprivoiser les habitans, qui, n'ayant jamais vu de blancs, s'étoient enfuis à notre aspect. Ils venoient tâter nos vêtemens, toucher nos cheveux, froter notre peau, croyant encore que la couleur en étoit artificielle ; ils étoient surpris de notre langage, de nos usages. Nos armes, nos effets étoient pour eux un objet d'étonnement ou de curiosité ; le soir, auprès d'un grand feu, ils venoient former le cercle autour de notre tente, faisoient mille questions, et ne se lassoient pas de revenir encore. Nous

eûmes beaucoup à nous louer de l'hospitalité de ces bonnes gens ; nous les quittâmes à regret pour nous enfoncer dans les forêts : la disette d'eau, quatre jours de désert qu'il falloit traverser pour gagner de ce côté la demeure du bourba-ouolof, le mauvais état de nos chameaux, l'impossibilité de se procurer de nouvelles bêtes de somme, notre santé et le temps des pluies qui commençoit à approcher, nous firent rétrograder. Je m'étois avancé à près de cinquante lieues dans les terres ; je fis route vers le sud-ouest pour gagner le pays de Baol.

J'avois renvoyé mes deux marabouts ; l'un étoit continuellement en prières et ne connoissoit point le chemin, l'autre avoit voulu frapper de son poignard le sergent qui par mé-

garde avoit laissé tomber de l'eau sur son livre du *Coran*. Je pris un guide, et me dirigeai sur *Caba*, ancienne demeure du *tin* ou prince de Baol, alors détrôné. J'y arrivai au bout de cinq jours. Un des officiers du damel gouvernoit alors ce pays. Les habitans avoient voulu l'engager à se défaire de nous, pour profiter de nos dépouilles; il fut le premier à nous prévenir de ce conseil perfide, nous reçut avec honnêteté, nous procura des vivres, et nous donna un guide pour nous servir de sauve-garde jusqu'à Portudal. Ayant traversé à grandes journées un pays très-boisé et sauvage, nous séjournâmes à Bampana, à Tiambara, à Kiombala, une nuit au milieu des bois; de là à Guindegou, Bafé, et enfin à Portudal ou Sali, où

nous arrivâmes le 15 mai. Tout ce pays est habité par les Sérères, plus sauvages que les Nones dont j'ai parlé dans le commencement de ce voyage. Je fus à même de prendre sur ce peuple et sur ses mœurs des notions dont on verra le détail dans le volume suivant.

Arrivés sur les bords de la mer, à dix lieues de Gorée, nous eûmes des nouvelles de France par quelques habitans ; nous en donnâmes des nôtres, et nous séjournâmes plusieurs jours à Portudal, avec l'intention de pénétrer encore dans le pays de Sine. Nous profitâmes de ce séjour pour rendre visite à une des femmes du damel qui se trouvoit dans le voisinage, et nous reçut d'une manière fort galante. Elle nous donna à dîner, fit préparer un folgar, où des cavaliers firent sauter

leurs chevaux en cadence, et donnèrent ensuite le simulacre d'un combat. Ce divertissement fut suivi d'une danse des jeunes filles de la suite de la princesse. Une musique bruyante accompagnoit la fête. Le vin de palme fut distribué en abondance à tous les assistans. Je fis des présens à la suite de la princesse, j'en fis à elle-même. Elle nous fit porter à Portudal du vin de palmier et autres liqueurs du pays.

Ce jour-là même, pendant mon absence, il se passa une scène qui pouvoit donner des craintes ; un des fils du damel passa étant ivre à Portudal, vint à ma tente, et se précipita sur le soldat que j'y avois laissé pour garde. Le sergent coucha le prince en joue ; il fut heureusement arrêté par un de mes nègres, qui sentit les con-

séquences de cette action. J'arrivai , j'assemblai le village, avec menace de tirer vengeance de l'attentat, si je n'étois satisfait. Le fils du prince, dans son ivresse, redoubla de fureur ; mais le lendemain il vint à la tête des habitans les plus notables, se prosterna à mes pieds, et se couvrit la tête de poussière. Le voisinage de Gorée me permettoit de me venger ; je pardonnai, et tout fut oublié.

Deux jours après cette aventure je renvoyai une partie des effets par mer à Gorée, et je partis pour Joal, où j'arrivai en deux jours, en suivant les bords de la mer, et après avoir traversé à gué le marigot de *Fasna*, non sans danger, à cause de la marée montante qui communique avec ce marais.

J'étois sur les terres de Sine ; je

séjournai à Joal deux ou trois jours ; je fis savoir à l'alkati que je desirois merendre chez son maître ; je partis avec lui pour me rendre chez le bour-sine.

A dix lieues de Joal , au sortir d'une forêt , nous aperçûmes dans une plaine fort étendue , une soixantaine d'éléphans qui s'avançoient à grands pas vers un bosquet situé au milieu de plaine. A peine la troupe y fut-elle arrivée , que le bosquet disparut. Les éléphans brisèrent les branches , en jonchèrent la terre pour en faire leur pâture ; il ne resta que les troncs. Je m'approchai à cheval à une demi-portée de fusil pour considérer ces animaux de plus près. Ils me regardèrent sans se ranger , et se remirent à paître. Ils étoient tous d'un gris noir ; l'un d'eux surpassoit les autres de beaucoup en

grandeur. Je ne jugeai pas à propos de tirer dessus, chose inutile et dangereuse. Je continuai ma route.

Après trois jours de marche, ayant passé par *Guilas*, *Guroup* et *Sanyaye*, j'arrivai à *Guiahao*, capitale du pays. A peine descendu de cheval, le bour-sine m'envoya un exprès pour m'inviter à me rendre chez lui. Je me fis suivre des présens, consistant en un petit baril d'eau-de-vie de trente bouteilles, une paire de beaux pistolets à deux coups, des mouchoirs et autres merceries. J'allai au palais, accompagné de l'alkati ; le prince me reçut fort bien : c'étoit un homme d'environ trente ans, grand et bienfait, d'un caractère vif et bouillant, magnifique et généreux. Son palais, dessiné avec plus d'ordre et de symétrie que ceux

des princes nègres que j'avois déjà visités, étoit aligné de manière que de sa case, qui étoit au fond, l'on pouvoit voir à travers dix à douze cases ouvertes ce qui se passoit au dehors. Tout avoit un air de propreté peu commun chez les nègres ; entre chaque case étoient de grandes cours remplies d'esclaves affidés, ou des officiers du prince. Sur le devant du palais étoit une grande place garnie d'arbres très-élevés. Le bour-sine fit apporter du vin de palme, causa avec moi des objets de ma mission, demanda avec instance le rétablissement d'un comptoir à Joal tel qu'il existoit autrefois, et promit de faire tout ce que l'on pourroit désirer pour favoriser le commerce. Le lendemain, il m'envoya un bœuf, un mouton, et d'autres

provisions. Il réitéra encore ce présent quelques jours après, et comme ce bœuf étoit à demi-sauvage, mes gens furent obligés de le tuer à coups de fusil.

Notre cuisine étoit abondamment pourvue : j'eus occasion d'inviter à dîner une grande partie de la cour, le jour d'une des plus grandes fêtes du pays. Elle avoit pour objet de rendre honneur à la mémoire des anciens souverains. Le bour-sine sortit le matin à cheval accompagné de ses principaux officiers, et au son d'une musique composée de tambours et de trompettes faites avec des calebasses longues et creuses, et fut suivi de la multitude. Arrivé aux tombeaux de ses ancêtres, il versa dessus de l'eau-de-vie, du vin, y jeta du mil en pro-

nonçant une prière à haute voix. Le cortège se rendit ensuite au palais.

Le soir, au bruit d'une décharge de six petits canons provenant de bâtimens échoués, il y eut un tournoi où mille ou douze cents cavaliers, habillés de toutes couleurs, armés de zagayes au bout desquelles étoient des mouchoirs des Indes ou de Rouen, en forme d'étendards, coururent à toute bride les uns sur les autres, en faisant en l'air une décharge continuelle de mousqueterie.

Le bruit de l'artillerie et des mousquets, la musique composée d'une quantité de tambours, de trompettes et de sonnettes, les cris de la multitude, les chevaux se cabrant, jetant leurs cavaliers par terre qui se relevoient aussitôt, cette multitude d'hommes

et de lances se croisant dans tous les sens, présentoient un spectacle curieux et nouveau pour des Européens. Le bour sine étoit à cheval, placé sur un tertre, entouré de ses femmes et de la multitude; j'étois à cheval auprès de lui.

Une veste écarlate galonnée dont j'étois revêtu, mes armes, l'équipage de mon cheval arrangé avec soin, les trois blancs qui étoient auprès de moi à cheval, attiroient les yeux de la multitude, et étoient pour elle un spectacle non moins curieux. Le prince me demandoit souvent ce que je pensois de cette fête: ma réponse ne pouvoit qu'être agréable pour lui. On apporta du vin de palme, et la fête se termina par un folgar qui dura fort avant dans la nuit.

Je montai un jour à cheval pour aller avec le prince à la chasse de l'éléphant : nous étions en route, l'on apporta la tête de l'animal qui venoit d'être tué.

Je quittai le bour-sine les premiers jours de juin, malgré les instances réitérées qu'il faisoit pour nous retenir. Lorsque je pris congé de lui, il me chargea d'offrir de sa part un assez beau cheval à M. le chevalier de Boufflers. M. B..., mon compagnon de voyage, avoit eu quelques accès de fièvre ; je profitai du mieux qu'il éprouvoit pour regagner les bords de la mer.

Nous nous arrêtâmes à *Guiangolor*, et le lendemain, non loin d'un village où nous passâmes la nuit, j'aperçus assez près un léopard ; je voulois le

tirer ; un nègre assez bon chasseur que j'avois pris pour guide, m'empêcha de le faire. L'animal ne nous vit pas, et chemina tranquillement dans la forêt. Nous traversâmes à gué la rivière de *Silif*, sur les bords de laquelle il y a de fort belles salines.

Un de nos chameaux se roula dans l'eau et mouilla nos effets ; nous le fûmes bientôt nous-mêmes par un grain des plus violens dans une vaste plaine qui n'offroit aucun abri.

Après avoir couché à *Goui*, et de là à *Guilas*, nous arrivâmes à *Joal*. Le pays de Sine n'est point aussi peuplé que les autres ; j'en ai dit la cause dans le chapitre précédent.

Nos bêtes de somme étoient presque toutes hors de service ; je pris le parti de les envoyer par terre avec

deux de mes gens : je m'embarquai avec les autres et mes effets dans une pirogue. Forcés de jeter l'ancre la nuit par la violence du vent contraire , le câble se cassa ; nous étions sur le point de nous briser sur les roches ; nous débarquâmes à Somane où nous fîmes un grand feu pour nous sécher. Nous étions à dix lieues de Joal ; nous nous rembarquâmes le lendemain pour nous rendre à Gorée où nous arrivâmes le 17 juin , après soixante-huit jours de voyage , bien des fatigues , et environ deux cents lieues de parcourues , mais charinés de revoir nos amis.

J'ai déjà dit que j'avois déposé à Gorée divers Mémoires relatifs au commerce de Cayor , et à l'amélioration dont il étoit susceptible : je fis le même travail pour les pays de Baol et

de Sine ; je rendis compte de ma mission ; et à mon retour en France , la plupart des objets d'histoire naturelle que j'avois recueillis ont été déposés , et sont encore en grande partie au Muséum d'histoire naturelle. Plusieurs des genres ou espèces nouvelles que j'ai rapportés ont fait l'objet de quelques Mémoires lus à des sociétés savantes ; en général j'ai donné aux divers savans qui s'occupoient de cette partie , les renseignemens que je regardois comme utiles.

CHAPITRE VIII.

Salum.

L'ÉTAT de Salum, par sa situation, son étendue, sa population, la politique et la civilisation de son gouvernement, mérite une attention particulière. Les pays de Salum, de Sine, ceux de Barra, de Kolar et de Badi-bou, situés sur la rive septentrionale de la Gambia ou Gambie, vers l'embouchure de ce fleuve, étoient autrefois réunis sous le même chef, qui, comme celui de Sine, prend le titre de *bour*, auquel on ajoute le nom du pays,

Bour-Salum. Tous ces Etats étoient , plus anciennement réunis à l'empire des Ouolofs , parce qu'ils avoient été conquis sur les Sérères ou les Guiola. Depuis ce démembrement, les Mandings, dont il sera bientôt question, firent la conquête des bords de la Gambie, enlevèrent les principautés de Barra, de Kolar et de Badibou à la puissance de Salum. Le pays de Sine en fut démembré pour servir d'apanage à un prince de la famille régnante.

Le pays de Salum, tel qu'il existe actuellement, a soixante lieues d'étendue de l'ouest à l'est, sur une largeur moyenne de vingt-cinq lieues : sa population est estimée à près de 300,000 âmes. Il n'occupe que fort peu de côtes ; mais en se repliant à

l'est sur l'Etat de Barra , il longe une partie du fleuve de Gambie , et occupe environ quinze à dix-huit lieues sur les bords.

Le marais ou rivière de Salum , dont l'embouchure est située par 13 deg. 44 min. lat. nord , ne remonte pas dans l'intérieur des terres au-delà de trente lieues. A cette distance ce n'est plus qu'un ruisseau presque à sec, qui ne reçoit d'eau que d'un marais qui paroît communiquer avec la Gambie.

Jusqu'à *Cahone*, capitale du pays et résidence du prince , cette rivière est grossie par le flux et reflux de la mer : un navire peut, à la marée montante, mouiller par six brasses fond de vase à *Cahola*, village à une lieue au-dessous de *Cahone*.

La rivière de Salum se partage , à sept lieues de son embouchure , en plusieurs bras , qui tous vont aboutir directement à la mer. Celui de Fatick forme une baie de plus d'une lieue d'ouverture.

Pendant long-temps les Anglais firent seuls le commerce de cette rivière ; ils abusèrent du crédit que leur donnoit le prince , au point de l'insulter jusque dans sa résidence. Leurs procédés , les vexations dont ils accabloient les peuples riverains , excitoient l'indignation du bour-salum et de tout le pays. En 1783 , deux navires qui se trouvoient seuls dans la rivière furent assaillis par les nègres qui s'en rendirent maîtres , et massacrèrent les Anglais. Depuis cette catastrophe ils ne se sont plus montrés

dans la rivière de Salum. Le prince rechercha l'amitié et l'alliance des Français, et envoya un ambassadeur au gouverneur du Sénégal pour l'engager à venir à Cahone.

M. de Repentigny s'y rendit au commencement de 1785 ; il eut une conférence avec le prince, dont le résultat fut un traité d'alliance, portant, 1°. que l'île de Kasthiambée seroit cédée en toute propriété la France ; 2°. que la nation française seroit seule reçue dans les Etats de Salum ; 3°. qu'elle pourroit établir un comptoir à Kiahour, désigné sous le nom de Kiaver sur les cartes. Kiahour est un village d'environ sept mille âmes, situé à trente-six lieues au levant de Cahone, à sept lieues de la rive septentrionale de la Gambie, et d'un petit port

sur cette rivière, qui porte aussi le nom de Kiahour. L'ancienne compagnie des Indes y faisoit autrefois un commerce considérable : l'exclusion des Français de la Gambie, depuis la paix de 1763, avoit anéanti ce comptoir dans un temps de grande prospérité. Les projets de M. de Repentigny auroient pu être utiles, mais déjà de toutes parts le gouvernement français parloit de réforme. Le climat de Salum est extrêmement malsain pour les Européens. M. le chevalier de Boufflers, qui succéda à M. de Repentigny, fut forcé de renoncer à ce projet ; et, pour adoucir son refus auprès du bour-salum, il résolut de lui envoyer des présens, et me choisit pour cette ambassade.

Je partis à la fin de novembre 1787

avec quatre Français qui m'accompagnèrent, et quelques soldats que l'on me donna pour escorte ; nous nous embarquâmes dans une grande chaloupe pontée : le soir même nous fûmes à l'embouchure du fleuve près de la Barre. Nous attendîmes la marée montante pour la passer sans accident.

Les bois, les palmiers qui bordent le fleuve, nombre de villages que l'on trouve sur l'une et l'autre rive, les pélicans et autres oiseaux aquatiques qui le couvrent, les pirogues des nègres qui le croisent en sens différens, offrent un point de vue fort intéressant surtout par ses détails.

Les marées régloient notre marche. Au bout de trois jours nous descen-

dîmes à terre pour y renouveler nos provisions. Nous nous rendîmes à un grand village où régnoit une activité peu commune parmi les nègres : les uns travailloient à extraire du sel des salines voisines ; d'autres s'occupoient à la pêche ; ceux - là fabriquoient des pirogues. Notre arrivée suspendit leurs travaux : en un instant nous nous vîmes entourés d'une multitude immense que nous contentâmes par des présens de peu de valeur. On nous conduisit chez un des principaux officiers de l'Etat, qui fait sa résidence dans cet endroit, et veille à l'extraction du sel. Il nous reçut dans sa case, assis sur une espèce d'estrade, et entouré d'un rideau de toile fort clair, de dessous lequel il ne sortit qu'après les complimens d'usage, et pour nous

faire servir un repas copieux et composé de riz, de volailles et de racines assez bien accommodées. Nous fîmes nos provisions, et nous retournâmes à bord : deux jours après nous mouillâmes à Cahone.

Quelques coups de pierriers que je fis tirer de la chaloupe annoncèrent mon arrivée au bour - salum : je lui envoyai en même temps mon interprète pour le prévenir. Peu d'heures après nous aperçûmes une escorte de cavalerie qui accompagnoit des chevaux équipés et plusieurs chameaux : j'en profitai avec les personnes qui étoient avec moi pour me rendre à Cahone. Une partie de la troupe et les présens remontèrent le fleuve.

Dès le soir même j'allai visiter le prince qui, couché par terre sur un

matelas , se leva à mon arrivée , me tendit la main en accompagnant ce geste de quelques complimens assez spirituels. Je lui dis que l'empressement que j'avois de le voir m'avoit engagé à me rendre aussitôt auprès de lui ; que le lendemain je me présenterois avec le reste de la troupe et les présens que j'étois chargé de lui remettre de la part du général.

Il me fit conduire chez son premier ministre , ou alkati , chez qui je couchai , et m'envoya à souper.

Le lendemain , la chaloupe arriva de bonne heure ; elle salua de vingt-un coups de pierriers. Je disposai la troupe en grande tenue , et fis charger les présens sur des espèces de brancards portés par mes matelots nègres : ils consistoient dans deux selles

très-belles de velours cramoisi , richement brodées en or ; les bossettes et les boucles de la bride et de la selle étoient en argent ; elles avoient servi aux revues du roi , et avoient été données du garde - meuble à M. le chevalier de Boufflers pour servir de cadeau aux princes nègres : il y avoit en outre un très-beau sabre garni en argent , un manteau d'écarlate brodé en or , deux plats d'argent , des fusils , de la poudre et de l'eau - de - vie , etc. On nous envoya des chevaux comme la veille , accompagnés d'une escorte plus nombreuse : l'entrée se fit dans un grand appareil , en présence d'une multitude immense de peuple que la nouveauté du spectacle avoit attirée.

En avant du palais étoit la garde

du prince, partie à pied, partie à cheval, armée de fusils, de sabres et de zagayes ou lances. Les guiriots battoient le tambour ou pinçoient leurs guitares, chantant à tue tête, soit des chansons guerrières, soit les louanges du souverain.

Le palais, entièrement construit en paille, ressembloit à ceux des autres souverains d'Afrique. Après avoir passé différentes cours gardées par des soldats armés, je fus introduit dans la case du prince par le premier alkati et le farba.

J'y trouvai Sandéné (c'étoit le nom de celui qui règnoit alors), assis sur une estrade, en ouolof *guindin*. Il me tendit la main, et me fit asseoir auprès de lui. Ce prince étoit maigre, mais d'une stature élevée ; ses traits étoient moins écrasés que ceux des autres

nègres ; ses yeux spirituels s'accordoient assez avec l'idée que l'on m'en avoit déjà fait concevoir. L'éclat de son costume , plus riche que celui des autres souverains de l'Afrique , contribuoit à lui donner un air de majesté. Sur sa tête étoit une couronne d'or , montée sur une forme de chapeau. Plusieurs cercles d'or en formoient la base ; quatre branches de même métal , symétriquement arrangées , alloient se réunir par le haut à un gros bouton d'or ; les cercles et les bandes travaillés à jour étoient surchargés d'ornemens en filigranes. Il étoit vêtu d'une tunique fort ample qui descendoit aux genoux ; elle étoit d'une étoffe de coton fond blanc , rayée de laine rouge et serrée sur les reins par une ceinture de drap écarlate , dont les deux

extrémités retomboient sur le côté, et descendoient jusqu'au dessous des genoux. Cette tunique étoit ouverte sur la poitrine. Sur l'estomac pendoit un globe d'or de la forme et de la grosseur d'un œuf de poule, suspendu au cou par un cordon de soie cramoisie. Ce globe renfermoit l'extrémité d'une queue d'éléphant de quatorze pouces de longueur. Les manches de la tunique étoient fort courtes, et laissoient les bras à découvert. Comme les autres guerriers il portoit une culotte blanche d'une étoffe de coton, qui, formant une multitude de plis, ne descendoit que jusqu'à la moitié des cuisses. Il avoit des sandales à ses pieds. Les jambes, au-dessus de la cheville, étoient ornées de grosses chaînettes d'or. De forts anneaux d'or entou-

roient ses bras. Près de lui étoit suspendu un cimenterre , dont la poignée étoit d'or, et le fourreau de maroquin , chargé de plaques de même métal. Ce cimenterre étoit attaché à un baudrier de drap rouge richement orné , que le prince avoit reçu en présent d'un marchand français. (*Voy. la planche.*)

Au lieu de fer sa lance étoit en argent battu ; la hampe étoit garnie de riches ornemens en or ; un carquois garni en argent , une poudrière faite avec une dent, et non une défense d'éléphant, et très - artistement travaillée , une selle à la turque dont les étriers étoient en argent , ainsi que tous les ornemens , et recouverts surtout d'une multitude de grelots et de petites boîtes du même métal , qui renfermoient des passages de l'Alcoran , formoient, avec

Bow - Salam, dans sa Case.





son lit, un coffre et plusieurs fusils, l'ameublement de sa chambre.

Après les complimens d'usage, parlant assez bien l'ouolof, j'entrai en matière avec lui, sans me servir d'interprète : je lui exposai les motifs qui empêchoient M. le chevalier de Boufflers de suivre les plans de l'ancien gouverneur relatifs à l'établissement d'un comptoir, lui exposant que cela ne diminueroit en rien l'activité du commerce que les Français faisoient déjà avec son pays, et que l'on se proposoit d'étendre encore ; que, quant aux difficultés qui pourroient survenir, la protection qu'il avoit toujours accordée aux Français, la bienveillance qu'il avoit déjà montrée en faisant rendre à un capitaine de navire marchand les effets déjà pillés sur un

bâtiment qui avoit échoué sur ses côtes, étoient une garantie suffisante de la confiance entière que l'on pouvoit avoir dans sa justice. Il parut flatté, tomba d'accord avec moi, regretta cependant l'établissement du comptoir à raison des droits et coutumes qui lui seroient revenus chaque année.

Je fis paroître les présens : il les fit étaler devant lui, fut surpris de leur beauté, et remit au lendemain pour les examiner avec soin.

Il nous fit servir un dîner composé d'un énorme plat de riz, surmonté de deux chapons très-gras et d'ignames, le tout fort bien accommodé. De très-bon vin de palmier fut la boisson que l'on nous offrit. Le prince fut présent à notre repas, mais ne mangea pas

avec nous ; il eût dérogé à l'usage qui ne lui permet pas même de manger avec ses enfans. Il nous fit mille questions et sur la France et sur le gouverneur du Sénégal et de Gorée.

Le repas fini, nous allâmes visiter la mère du prince, ses femmes et les autres princesses. Je fis venir de la chaloupe du vin de Bordeaux, des liqueurs, et fis préparer du thé qu'elles prirent avec plaisir. Divers présens nous concilièrent entièrement leur amitié.

Le lendemain, de bonne heure, j'allai chez le prince, qui étoit occupé à examiner les présens. Comme il ignoroit la manière de se servir d'une selle française, je fis venir un de ses chevaux, et devant ses écuyers je montrai comment on devoit le harnacher ;

je le montai ensuite , et le fis caracoler pendant un quart-d'heure. Les rayons du soleil qui faisoient briller l'or de tout son éclat , saisit d'étonnement le prince et sa suite , qui ne purent retenir leur admiration. Je m'aperçus ensuite qu'il avoit fait essayer les deux plats d'argent que je lui avois remis ; il me fit de nouveaux remercimens , et observa qu'il avoit fait faire cette épreuve , parce qu'il en avoit reçu de semblables de M. de Repentigny , qui n'étoient qu'argentés. Ce gouverneur , en effet , avoit joint à ses présens un plat à barbe argenté , qui avoit paru faire plaisir au prince. Chaque jour je faisois quelques promenades aux environs de Cahone , qui en général sont assez pittoresques.

Etant un jour chez le bour-salum, je

fus témoin d'un usage qui se rapproche de nos mœurs. Le prince éternua : un de ses valets siffla aussitôt, et battit des mains ; le battement des mains gagnant de proche en proche se fit entendre jusqu'au bout du village, quoique fort éloigné. Je demandai la raison de cet usage, on ne put me la donner.

Bientôt j'annonçai mon départ, et l'intention où j'étois de prendre congé du prince ; il me fit présent de quatre esclaves pour le gouverneur, d'un pour moi : je le priai d'accepter un assez beau fusil et six ducats en or. Il donna aussi un esclave à l'une des personnes de ma suite, que je lui avois recommandée comme s'occupant de commerce, et étant dans le cas d'entretenir avec lui de nouvelles relations.

Je pris congé des princesses, qui

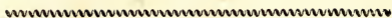
me remirent plusieurs noix de *Kola*. Ce fruit a une grande valeur dans ce pays ; il ressemble à un marron d'Inde , en a la dureté , et est recouvert d'une peau épaisse d'un brun verdâtre. Le goût en est amer ; mais toute boisson que l'on prend ensuite paroît sucrée. Cent de ces fruits renfermés dans de petits paquets de paille artistement tressée , sont estimés la valeur d'un esclave.

J'emportai les regrets de la cour de Salum , je montai dans ma chaloupe ; en deux jours nous fûmes hors du fleuve , et le troisième de retour à Gorée.

Sandéné a laissé en Afrique une réputation de sagesse et de grandeur , que les habitans de Gorée ont fort exagérée : on ne peut nier cependant qu'il ne soutînt son rang avec une

sorte d'appareil, de magnificence et de dignité. Quoiqu'il se fût réservé le commerce exclusif des esclaves dans ses Etats, il sut faire fleurir le commerce ; l'activité de ses sujets, leur industrie sont une preuve de l'impulsion favorable qu'avoit donnée son gouvernement.

Aux frontières méridionales de Salun, finit le territoire des Ouolofs, qui s'étend jusqu'à Gambie. C'est dans ces parages qu'est situé le village de Kiawer, où les Français, et depuis les Anglais, avoient autrefois un comptoir.



CHAPITRE IX.

Mandings, Barra, Kollar et Badibou.

ENTRE les sources de la Gambie et le pays de Kong, c'est-à-dire entre les dixième et quinzième degrés de longitude du méridien de l'île de Fer, est situé le pays manding, territoire natal de la nation qui porte ce nom.

On n'a que des notions fort incertaines sur l'étendue de ce pays ; mais si l'on en juge par la célébrité de cette nation, par ses conquêtes, par sa civilisation, par son goût pour le com-

merce, par ses relations qui s'étendent fort avant dans le cœur de l'Afrique, elle doit former un Etat redoutable, et qui occupe un vaste territoire. Ses colonies ont fait la conquête de Bambouck et des bords de la Gambie, depuis sa source jusqu'à la mer. Sur la rive droite elles ont fondé les Etats de Barra, de Kollar, de Badibou, du haut et bas Yani. Sur la rive gauche les établissemens mandings sont plus rares; ils sont mêlés avec les hordes de diverses nations. Il ne sera question dans ce volume que de la rive septentrionale de la Gambie.

Nous allons parler avec détail des divers petits Etats fondés par les Mandings. Le pays de Barra est le premier qui s'offre à l'ouverture du fleuve de la Gambia ou Gambie. Il n'a que dix-

huit lieues en longueur , et trente lieues environ en comptant les pays de Kollar et Badibou , sur quatorze de largeur moyennes ; mais la fertilité de ses terres , sa population nombreuse , l'intelligence de ses habitans , en font un Etat puissant : on y compte environ deux cent mille âmes.

La fondation de l'Etat de Barra est ainsi racontée par les Mandings de la Gambie ; cette narration est extraite du voyage de Golberry.

Au commencement de la dixième année de l'hégire , c'est-à-dire l'an 632 de notre ère , Amari - Sonko , célèbre guerrier manding , descendit de l'intérieur des terres , à la tête de plus de vingt mille hommes armés , et suivi d'un grand nombre de femmes et de marabouts. Il ravagea tous les

bords septentrionaux de la Gambie , arriva vers l'embouchure du fleuve , livra plusieurs batailles au bour-salum, et resta maître enfin des territoires de Barra , de Kollar et de Badibou.

Il eut encore plusieurs années de guerre à soutenir avant de rester paisible possesseur des contrées qu'il avoit envahies ; mais, à la faveur des renforts qui lui arrivèrent du pays manding , il sut s'y maintenir , et força le bour-salum de lui faire une cession irrévocable des territoires ci-dessus que ses trois fils partagèrent à sa mort.

C'est à l'aîné que resta le pays de Barra , et ses descendans y règnent encore : la famille du fils aîné d'Amari-Sonko y existe partagée en cinq branches. Les aînés de chaque branche héritent successivement du souverain

pouvoir : en 1787 l'héritier présomptif étoit Sonko-Ari, cousin du prince régnant Bai-Sonko.

Ce dernier, âgé de vingt-six ans, avoit une physionomie épaisse, grossière et ridicule. Sa conduite et ses raisonnemens étoient absurdes, sa vie crapuleuse. Il passoit ses jours entouré de guiriots et guiriottes, s'enivroit avec les matelots européens qui s'amusoient à lui faire perdre la raison.

Dès les premiers mois de son règne on reconnut son incapacité; on ne le déposa pas, mais les grands et le peuple s'étant rassemblés, le mirent sous la tutelle d'Ali-Sonko son oncle qu'ils déclarèrent régent avec toute l'autorité souveraine.

En 1787, Ali-Sonko gouvernoit le pays de Barra depuis huit ans avec

une sagesse et une intelligence remarquables. Il étoit alors âgé de soixante-six ans , d'une taille haute , droite et majestueuse. Sa physionomie étoit régulière et agréable ; aucune ride ne sillonnoit son visage ; ses yeux étoient grands , vifs et doux ; sa bouche bien dessinée étoit encore ornée des plus belles dents ; son caractère aimable étoit plein de bienveillance et d'énergie : tout annonçoit en lui un homme supérieur.

Le village d'Albreda , en 1787 , étoit composé de plus de douze cents cases ; sa population se montoit à plus de sept mille individus tant nègres libres qu'esclaves. Le village est distribué en rues , en carrefours et en places : tous les enclos sont fermés par des clôtures en bois recouvertes en roseaux ; tous

les quartiers sont entourés de fortes palissades : ce village servoit de résidence au régent. L'insensé Bai-Sonko habitoit le village de Barra-Inding , plus peuplé encore qu'Albreda , et qui de tout temps a été la résidence du chef de la nation.

C'est dans le pays de Barra qu'est le village de Gillifrie , vis-à-vis de l'île James , où étoit autrefois un fort anglais. Ce village est le premier comptoir anglais que l'on rencontre dans la Gambie. L'existence de cet établissement rend le petit Etat de Barra plus formidable que les autres. C'est au prince de ce pays que les navires européens paient leur droit d'entrée dans le fleuve , droit qui s'élève à près de 500 fr. , pour chaque navire de quelque grandeur qu'il soit.

L'alquire de Gillifrie est chargé de cette perception. Les pays de Kollar et de Badibou, formant autrefois des Etats particuliers, gouvernés par des princes d'origine mandingue qui en ont fait la conquête sur le bour-salum, sont aujourd'hui réunis aux Etats de Barra.

M. de Golberry, dans son Voyage d'Afrique, raconte une entrevue qu'il eut avec le prince de Barra, et dont le but étoit la demande du rétablissement d'un comptoir français à Albreda, demande qui fut accordée. Ce qu'il dit du costume du prince a quelque chose de risible, et quelque insensé que fût ce chef du pays de Barra, j'ai vu le bour-sine dans les jours de cérémonie, et plusieurs autres princes, habillés d'une manière aussi ridicule.

L'assemblée se tint en plein air ; au milieu d'une enceinte on avoit formé une espèce d'estrade , couverte d'une toile bleue , et où pouvoient se placer quatre personnes. Le prince et Ali-Sonko en occupoient le milieu ; M. de Brash , capitaine de la frégate , étoit à la droite du prince ; M. de Golberry à sa gauche. Les notables du pays se trouvoient dans l'enceinte ; huit ou dix mille spectateurs étoient en dehors. Le prince étoit habillé d'un pantalon rouge de drap écarlate largement galonné d'or ; il avoit un gilet de satin jaune , couvert de quatre rangs de boutons d'argent en forme de grelots ; une robe de chambre de toile peinte , fond jaune à grandes fleurs rouges , et doublée de taffetas rouge ; autour du cou , une grande et

grosse cravate de mousseline dont les deux bouts garnis d'une dentelle grossière pendoient sur sa poitrine : sa coiffure étoit composée d'un bonnet manding ; et de plus , il avoit mis autour de sa tête une longue pièce de taffetas violet dont les bouts garnis de franges d'or faux retomboient en avant des épaules de la longueur de dix-huit pouces ; enfin , il étoit chaussé de mules de maroquin jaune. Le régent Ali-Sonko étoit habillé suivant le costume de sa nation. (*Voyez la planche.*)

Malgré l'air et le costume singulier du prince , l'assemblée avoit un caractère imposant. Après l'explication du but de l'entrevue , et la réponse absurde du prince , le régent prit la parole , et mit gravement dans la main droite de M. Golberry un fruit qu'il crut être

un marron ; il lui en mit un second, puis un troisième, que le Français plaça très-gravement aussi dans sa veste. M. de Brash reçut le même honneur du roi. Après l'audience, ces messieurs se confièrent mutuellement leurs présens, et rioient de cette munificence royale, lorsqu'ils apprirent que c'étoient des noix de Kola, présent que j'ai déjà dit avoir reçu moi-même du bour-salum, et auquel les Mandings attribuent de grandes vertus.

L'établissement d'un comptoir à Albreda, quoiqu'accordé, n'eut pas lieu ; bientôt on fit de nouvelles réductions sur les sommes nécessaires à l'entretien du gouvernement du Sénégal ; la suppression de ce comptoir fut une des premières réformes, et la révolution française empêcha que ce

projet n'eût aucune suite ; il ne pourroit être utile que dans le cas où le commerce de Gorée prendroit une grande activité.

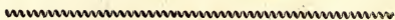
On rencontre quelquefois, dans le pays de Barra, une espèce de nègres qui a conservé toute la rudesse et les habitudes de la vie sauvage. Ils habitent une petite contrée sur les bords de la rivière de Casamance, près de la Gambie, et passent quelquefois ce dernier fleuve pour venir vendre des bestiaux. On les nomme *Félups*.

Les *Félups* vont presque nus, hors un très-petit tablier passé entre les cuisses. Ils se serrent le haut des bras et près des poignets, et le haut des cuisses et au-dessus du genou, le haut et le bas des jambes, avec des lacets de cuir teints en rouge ; de

sorte que les intervalles de leurs membres, ainsi serrés, sont beaucoup plus gros que dans l'état naturel. Ils se cicatrisent le visage et le corps, y gravent toutes sortes de figures et de dessins informes et bizarres.

Ces nègres ont les cheveux fort laineux et crépus. Ils les rassemblent sur le sommet de la tête, au-dessus du front, et en forment une sorte d'aigrette, qui a cinq à six pouces de longueur; ils laissent croître leur barbe, et la taillent en pointe. Ils sont couverts d'amulettes ou gris-gris; leurs armes sont des arcs, des flèches, des carquois suspendus derrière le dos. Ils portent de la main gauche plusieurs zagayes ou javelots de diverses grandeurs, qu'ils lancent avec beaucoup de dextérité. Leur langage est rude,

leur prononciation vive, sourde et gutturale ; quoique peu communicatifs, ils ne sont point féroces, et vivent bien avec les hordes voisines. (*Voyez la planche.*)



CHAPITRE X.

Haut et Bas-Yani, Walli, Woulli.

APRÈS avoir quitté le pays de Barra et de Badibou, en remontant la Gambie, toujours sur la rive septentrionale du fleuve, on rencontre environ quinze lieues de côte appartenant au pays du bour-salum. Plus loin se trouve le Bas-Yani; ce petit Etat est gouverné par un prince d'origine mandingue, ainsi que le Haut-Yani. Dans le Bas-Yani est le comptoir anglais de Jonka-Kouda, lieu très-commerçant, et où

les bâtimens anglais vont prendre leur chargement.

Le village de Pisania, à seize milles au-dessus de Jonka-Kouda et sur les bords de la Gambie, est dans le Haut-Yani. Ce village n'est habité que par les Anglais et leurs domestiques nègres. Ils jouissent dans cet endroit d'une parfaite sécurité, sous la protection du prince d'Yani. C'est de Pisania que Mungo-Parck, après un séjour assez long pendant lequel il apprit la langue mandingue, partit pour son voyage de l'intérieur de l'Afrique.

On ne sait rien de particulier sur les révolutions de ces deux petits États : les mœurs et les coutumes sont les mêmes que ceux de la nation mandingue. Il en sera question dans le volume suivant. On ne sait rien non

plus de remarquable sur le petit pays de Walli qui vient après , et dont le dernier village se nomme Koutaconda.

En quittant cet endroit on entre sur les terres de *Woulli*, pays plus considérable que ceux dont nous venons de parler, et dont la capitale se nomme *Medina*.

Le pays de Woulli est borné à l'ouest par celui de Walli, au sud par le fleuve de Gambie, au nord-ouest par une petite rivière qui lui donne son nom, au nord-est par le pays de Bondou, et à l'est par le désert de Simbani.

Ce pays est rempli de petites montagnes couvertes de bois ; les villages sont situés dans les vallées, où la terre paroît fertile. Les habitans sont mandings ; ils se divisent en deux sectes,

les mahométans ou buschréens , et les idolâtres désignés tantôt sous le nom de *kafirs* , infidèles , tantôt sous celui de *sonakies* , buvant des liqueurs fortes. Les idolâtres sont plus nombreux que les mahométans. Le pays est gouverné par un prince qui prend le titre de *Mansa*. L'héritier présomptif porte celui de *Farbanna* , et les gouverneurs provinciaux s'appellent *Kimos*. Ce sont eux qui composent le conseil du prince.

A la mort du prince son fils lui succède , s'il a atteint l'âge de majorité. Si le prince ne laisse point de fils , ou que celui-ci ne soit pas majeur , le gouvernement est déferé au frère du prince défunt , ou à son plus proche parent , qui n'est ni régent , ni tuteur de l'enfant , mais qui gouverne en son propre nom.

Les revenus du prince consistent dans les contributions perçues sur le peuple et dans le droit de transit des marchandises : ce droit se paie en venant des bords de la Gambie, en marchandises d'Europe ; et au retour en fer natif de l'intérieur, et en schetoulou, ou beurre végétal, provenant du fruit d'un arbre peu connu.

Medina, capitale du pays, contient environ mille cases : elle est fortifiée par une haute muraille de terre, revêtue de pieux pointus et d'arbustes épineux.

Mungo-Parck, dans son voyage, visita le Mansa de Woulli. Il le trouva assis devant sa porte sur une natte, le salua respectueusement, lui expliqua le sujet de son voyage, et lui demanda la permission de traverser ses Etats.

La permission fut obligeamment accordée , et aussitôt un des nègres de la suite de Mungo-Parck , par reconnaissance , se mit à mugir un cantique arabe , à la fin de chaque verset duquel le mansa et sa suite , en se frappant le front , crioient à voix haute , *amen , amen*.

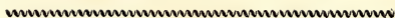
Le prince chercha à dissuader Mungo-Parck de continuer son voyage , en lui en faisant voir les dangers ; il ne put y parvenir , et lui donna un guide.

Les villages de *Konpur* et de *Malla* appartiennent encore à ce pays , ainsi que *Kolor* , espèce de ville assez considérable ; de-là on gagne *Tambaconda* et *Kouniakari* , ville presque aussi peuplée que *Kolor*. *Koujar* est fron-

tière du pays de Woulli, du côté de Bondou. Ces deux Etats sont séparés par un désert de deux journées de marche. A Koujar, Mungo-Parck fut témoin d'un combat de lutteurs. Les habitans du village formoient un grand cercle ; des jeunes gens agiles et robustes , n'ayant d'autres vêtemens que des caleçons courts, après s'être oints le corps avec du sche-toulou ou beurre végétal , se présentèrent dans l'arène ; deux d'entre eux s'approchèrent l'un de l'autre , s'évitèrent , étendirent un bras pendant long-temps ; enfin l'un d'eux s'élança et saisit son adversaire par le genou. Tous deux montrèrent de l'adresse et de l'intelligence ; mais la force triompha. Les combattans étoient animés par la musique d'un tambour,

dont la cadence régloit les mouvemens.

Les habitans de Woulli sont en général doux et hospitaliers.



CHAPITRE XI.

Les Peuls , Bondou.



VERS les sources du fleuve de *Rio-Grande*, à quatre-vingts lieues de l'embouchure de celui de *Sierra-Leone*, est un vaste territoire connu sous le nom de pays des Foulhas ou Fouladou. *Témbou* en est la capitale. Ce peuple a envoyé à l'ouest, sur les rives du *Scherbroo*, vers le cap de Palmes, et au nord jusque sur les bords du Sénégal, de nombreuses colonies; celles qui se sont dirigées vers le nord, ont

fondé l'Etat de Bondou et celui des Peuls ou Foules.

Les pays des Peuls a été conquis par la nation des Foulhas sur les Ouolofs ; on ne sauroit assigner l'époque de la conquête. Cet Etat , tel qu'il est aujourd'hui , est borné à l'ouest par l'Etat d'Oualo , au midi par l'empire du Bourba-Ouolof et par l'Etat de Bondou ; à l'est par le Kajaaga , ou Etat de Galam : le Sénégal lui sert en quelque sorte de limite. Au nord , cependant , plusieurs villages peuls occupent une partie de la rive septentrionale du fleuve.

Ce pays des Peuls , que l'on appelle aussi pays de *Fouta* , borde le Sénégal sur une étendue de cent trente lieues ; il commence à l'île Morphia , dans laquelle est situé le fort de Podor. Il

étoit autrefois gouverné par un prince qui prenoit le titre de *siratick*.

La religion mahométane s'étant propagée parmi les Peuls à cause du voisinage des Maures avec qui ils ont des relations continuelles, les marabouts ou prêtres mahométans se sont multipliés à l'infini. S'étant coalisés, ils ont détrôné le *siratick*, qui n'a conservé que quelques villages vers le Kajaaga ou pays de Galam. Les marabouts ont guerroyé long-temps entr'eux pour se choisir un chef. Ils ont enfin conféré le pouvoir à l'un d'eux, à qui ils ont donné le titre d'almamy.

Celui qui régnoit en 1788 s'appelloit *Abdulkader*. L'on a vu qu'ayant réuni son armée à la tribu des Bracnats, il avoit livré bataille à Ali-Koury, chef des Trarzats, qu'il avoit

vaincu, et que ce chef maure s'étoit fait tuer dans le combat. Rentré victorieux dans ses Etats, il forma le projet d'asservir différens princes voisins ; il envoya vers le damel un ambassadeur avec deux des plus notables de la nation, qui portoient chacun un grand couteau fixé au bout d'une perche. Admis à l'audience du damel, le député s'expliqua ainsi : « Avec ce couteau Abdulkader ne dédaignera pas de raser la tête d'Ibrahim (nom du damel), s'il ne promet de renoncer aux liqueurs fortes ; et avec celui-ci Abdulkader coupera la gorge d'Ibrahim, s'il en éprouve un refus ; choisis. » Le damel reprit froidement qu'il n'avoit envie d'avoir ni la tête rasée, ni la gorge coupée, et il congédia l'ambassade. l'almamy entra bientôt sur les terres du

damel ; il trouva les villages déserts , les puits comblés ; il marcha pendant trois jours sans rencontrer personne. Le damel fuyoit toujours à son approche ; mais l'armée des Peuls , épuisée de faim , de soif et de fatigue , s'étant retirée dans une forêt pour y prendre du repos , il revint de suite sur ses pas , fondit sur les Peuls épuisés , détruisit entièrement leur armée , fit un nombre immense de prisonniers , au nombre desquels se trouva l'Almamy. Ce dernier , conduit enchaîné devant le damel , s'attendoit à la mort. Almamy , lui dit le vainqueur , si j'étois à ta place , que ferois-tu de moi ? Je te percerois de ma lance , répondit Abdulkader avec fermeté. Non , reprit le damel ; ma lance est teinte du sang de tes sujets , le tien ne la rougiroit

pas davantage ; ta mort ne rendroit pas la vie aux Ouolofs victimes de ton ambition ; elle ne rebâtiroit pas mes villes. Je te retiens comme esclave jusqu'à ce que ta présence dans tes Etats ne puisse plus être dangereuse pour tes voisins. Albulkader, quoiqu'esclave, fut traité avec honneur ; au bout de quelques mois, le damel le rendit, d'après les instances de ses sujets. Corrigé par le malheur, l'alma-my gouverna ses Etats avec prudence.

Les malheurs d'Abdulkader, la sagesse du damel ont fait long-temps et font encore le sujet des chants des diverses nations nègres. Cet événement se passa en 1796.

Les Peuls sont très-zélés mahométans. Je parlerai dans le volume suivant de leur caractère, de leurs

mœurs, de leurs usages. Ils sont plutôt rouges que noirs, ont les cheveux longs et crépus sans être frisés. Leur constitution est foible ; ils ne manquent pas d'intelligence, mais ils sont paresseux à l'excès.

J'ai eu long-temps à mon service un nègre peul, nommé *Demba* ; je l'avois acheté à Gorée lorsqu'il n'avoit que neuf à dix ans ; je lui fis donner une sorte d'éducation dont il avoit d'abord profité. Je l'emmenai à Saint-Domingue, où je le laissai après lui avoir donné sa liberté. Au bout de dix-sept ans d'absence, il est revenu me joindre en France ; mais, aux défauts de sa nation, il joignoit un état continuel d'ivrognerie : je fus obligé de le congédier.

La fondation de l'État de Bondou

est de la même époque que celui des Peuls. Les habitans sont d'origine Foulhas. Ce pays est borné à l'est par l'Etat de Bambouck ; au sud par le pays de Tenda et le désert de Simbani ; au sud-ouest par l'Etat de Woulli et de Meriné, qui n'est qu'une dépendance de Woulli ; au nord-ouest par les Peuls ; au nord par le Kajaaga ou Galam.

Ce pays, situé entre les fleuves du Sénégal et de Gambie, est fréquenté par les caravanes qui amènent les esclaves de l'intérieur. Des nègres mandings et serawoullys qui s'y sont établis y font le commerce du sel, et même celui des esclaves ; ils trafiquent avec le *Gedumah* et les autres pays maures ; ils y portent du grain et des toiles bleues en échange de sel qu'ils

vendent dans le *Dentila*, contre du fer du pays, du beurre végétal, de la poudre d'or, et des gommés ou résines odorantes.

Les droits imposés sur les voyageurs font les revenus du prince. Dans chaque ville on paie pour un âne chargé, une barre de marchandises d'Europe, et à Fatteconda, capitale du pays et résidence du souverain, on donne un fusil et six bouteilles de poudre comme tribut ordinaire.

La religion mahométane est fort répandue dans le Bondou; cependant le prince n'en est pas rigide observateur; il porte aussi le titre d'almamy.

Vers la fin du siècle dernier, l'almamy de Bondou se mit en marche à la tête d'une nombreuse armée, tra-

versa la rivière de Falémé qui se rend dans le Sénégal, livra une bataille sanglante à *Sambou*, siratick de Bam-bouck, le vainquit, et l'obligea de lui céder toutes les villes qui sont sur la rive orientale de la Falémé.

Les Peuls ou Foules du Bondou sont affables ; mais la loi du Coran a diminué leur bienveillance pour les étrangers. Moins perfides que les Peuls des bords du Sénégal, ils considèrent les autres nègres comme leurs inférieurs, et se regardent comme une classe intermédiaire entre les nègres et les blancs. Ils sont régis par la loi musulmane, mais n'adoptent point la persécution religieuse. La langue arabe s'est introduite parmi eux ; elle est parlée par une grande partie du peuple. Le pays est extrêmement

abondant en bestiaux ; le lait et le beurre font la principale nourriture des habitans ; ils ont en outre de très-bons chevaux , qui semblent provenir d'un mélange de la race arabe avec celle des chevaux africains.

Mungo-Parck a traversé ce pays , a visité l'almamy, dont il n'eut pas à se plaindre. Le prince lui demanda à la vérité son habit , mais en échange il lui fit présent de cinq gros d'or qui lui furent fort utiles dans son voyage.

CHAPITRE XII.

Bambouck.

M. DE GOLBERRY dans son Voyage en Afrique , a donné un fort bon article sur le pays de Bambouck , soit d'après les renseignemens qu'il a tirés des Anglais qui fréquentent la Gambie , soit d'après des mémoires authentiques de Levens, David, Pelay et le Grand, tous directeurs ou employés de l'ancienne compagnie des Indes au Sénégal , et qui avoient parcouru le pays. Ce chapitre est extrait de Gol-

berry et des mémoires même où il a puisé.

Le pays de Bambouck, à dix lieues de la rive gauche du fleuve du Sénégal, est renfermé entre le 14^e deg. 15 min. et le 12^e deg. 30 min. lat. nord : la rivière de Falémé qui se jette dans le Sénégal à Tafalisga, forme la limite occidentale du pays.

Le Bambouck est partagé en trois contrées indépendantes : le bambouck proprement dit, le Satadou et le Konkondou. Chaque contrée a son chef ou *siratick*. Mais celui de Bambouck a une supériorité honorifique qu'il doit soit à l'étendue de son pays, soit à la mine d'or de Natakou dont il est propriétaire. Les montagnes de Tabaoura qui forment une chaîne d'environ quarante lieues, fournissent quantité de

ruisseaux qui se jettent dans deux rivières principales qui portent toutes deux le nom de Colés. L'une se jette dans la Falémé à *Nayé-Mou* ; le Colés du levant nommé *Guyamon - Colés* , se jette dans le Sénégal à *Bacaya-Koulou*. Le Bambouck est depuis longtemps connu par ses riches mines d'or que l'on a prétendu l'emporter en valeur sur celles du Pérou. C'est de cette contrée que sort la plus grande partie de l'or qui se débite depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'au cap de Palmes ; celui que les caravanes portent dans le désert , à Maroc , à Tunis , à Alger ; celui qui va au Caire et à Alexandrie ; enfin la matière nécessaire à la fabrication des ornemens d'or de toute espèce dont se parent les négresses de cette partie de l'Afrique.

Voici ce que l'on a pu recueillir d'authentique sur le pays de Bambouck.

Au commencement du douzième siècle de notre ère, un guerrier manding, ambitieux et zélé mahométan, quitta son pays à la tête de dix mille guerriers et de troupes nombreuses de marabouts et de jeunes femmes ; il traversa comme un torrent toutes les contrées sur la rive droite du cours supérieur de la Gambie, marcha sur Bambouck, connu par ses mines d'or, ravagea le pays, extermina une partie des habitans, força l'autre à embrasser l'islamisme, et se fit déclarer souverain du pays.

Abba-Manko, c'étoit le nom du prince, régna despotiquement pendant trente ans, laissa trois fils entre

lesquels il partagea ses États avant sa mort : l'aîné eut le *Bambouck* et les mines de *Natakou* et de *Semayla*; le second le *Satadou*; le troisième le *Konkoudou*.

L'aîné, et par droit d'aînesse et par l'importance de ses possessions, conserva sur les deux autres États un droit de suprématie. Quoique la postérité mâle d'*Abba-Manko* soit éteinte depuis plusieurs siècles, le siratick de *Bambouck* jouit encore de cette supériorité. Toutes les fois qu'il s'agit de discuter l'intérêt général de la nation, c'est chez le siratick de *Bambouck* que se rendent les siraticks de *Satadou* et de *Konkoudou* avec leurs vassaux.

Une époque mémorable dans l'histoire des *Bamboukains*, est l'invasion des Portugais dans leur pays; elle date,

suivant eux , du neuvième siècle de l'hégire , c'est-à-dire , du quinzième siècle de notre ère.

D'après leur rapport , les Portugais se rendirent maîtres de tout le pays de Bambouck et des mines , massacrèrent plusieurs princes , une partie des habitans ; mais , réduits ensuite à un petit nombre par les maladies , la débauche et leurs divisions intestines , ils furent égorgés tous le même jour par les Bamboukains révoltés.

Cette tradition s'est si bien conservée parmi eux , qu'ils craignent encore aujourd'hui le jour de la vengeance , et que ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés qu'ils permettent à un blanc de pénétrer dans leur pays. On trouve encore dans le

Bambouck des ruines d'anciens forts et de maisons construites par les Portugais ; quelques mots de la langue de ce peuple se reconnoissent dans la langue de Bambouck.

Le troisième événement remarquable du pays de Bambouck , est la conspiration des marabouts. Ils étoient fort nombreux dans le pays , formoient dans l'Etat une caste particulière qui voulut s'emparer du pouvoir : ils conspirèrent la mort des princes ; leur complot fut découvert.

Dans une nuit tous les marabouts furent massacrés ; une partie de leur famille subit le même sort ; le reste fut expulsé. Depuis , les Bamboukains ne souffrent plus de marabouts parmi eux. Tout prêtre mahométan qui s'y introduiroit seroit de suite mis à mort.

L'autorité des siraticks est aujourd'hui presque anéantie, et ces Etats forment plutôt des républiques fédératives que des monarchies. Le prince est le chef suprême, mais chaque village a un chef ou *farim* presque indépendant.

La dignité de siratick est héréditaire ainsi que celle de farims, mais avec restriction. Si le siratick meurt sans laisser d'héritier mâle en âge de régner, le plus ancien des mâles de la famille est appelé sur le trône par les farims; il en est de même pour la succession de ces derniers.

Le siratick nommoit autrefois les farims : l'on a vu qu'ils s'étoient rendus indépendans; et ils prétendent même que réunis ils ont le pouvoir de déposer le chef de l'Etat.

Le peuple à son tour dépose aussi

les farims avec la sanction du prince qui rarement s'y refuse, surtout après avoir consulté le *bentaba* ou conseil, composé de farims qui la plupart lui sont dévoués.

Le siratick reçoit des tributs pour son entretien et celui de sa famille ; mais ces tributs varient suivant que les peuples sont plus ou moins contents de sa conduite.

Les affaires majeures se portent au *bentaba* du prince ; les affaires particulières à ceux des farims , qui sont en même temps les courtiers des villages qu'ils commandent. C'est le farims qui fait les marchés, et les habitans prennent les marchandises qu'il leur donne en échange de l'or, des bestiaux et autres denrées qui lui ont été confiés.

La langue mandingue s'est considérablement altérée chez les Bam-boukains ; elle est devenue un mélange de celles de toutes sortes de pays : le caractère de la nation a encore plus perdu que la langue ; au lieu de cette activité , de cette industrie , de cette bravoure communes aux Mandings , les habitans de Bambouck sont imprévoyans , paresseux et d'une lâcheté sans exemple. Voisins des *Kassons* , peuple nègre qui habite les bords du Sénégal au-dessus du rocher Fellow , ils laissent brûler et dévaster impunément leur pays par ces sauvages qui tous les ans viennent y faire des incursions.

Plus nombreux que leur ennemi , ils n'opposent que la fuite à son audace , et se retirent à son ap-

proche dans les montagnes de Ta-
baoura.

Les Bamboukains sont hospitaliers ; ils suivent la loi de Mahomet ; mais leur culte se borne à quelques ablutions , et à pratiquer la circoncision sur l'un et l'autre sexe. Les nouveaux circoncis , pendant quarante jours , jouissent , quoiqu'encore fort jeunes , d'une parfaite indépendance : partout où ils se présentent l'on est obligé de les nourrir ; mais les deux sexes ne doivent point communiquer ensemble , et Mama-Iumbo , espèce d'être surnaturel inventé par les Mandings , et dont il sera parlé plus bas , veille avec ses initiés à ce que les garçons et les filles nouvellement circoncis restent toujours séparés jusqu'à l'expiration

du terme, qui est célébré par une fête générale.

Le pays de Bambouck est célèbre par ses mines d'or qui sont une propriété nationale sur laquelle les siraticks et les farims n'ont d'autre pouvoir que celui de police et de surveillance. Les nègres les exploitent avec très-peu d'intelligence : ils creusent des puits dont ils tirent une terre mêlée d'or qu'ils soumettent au lavage dans des sébiles de bois ; les morceaux un peu pesans sont les seuls qu'ils retrouvent par ce lavage peu exact. Une grande quantité de paillettes d'or s'échappe avec la terre. Des femmes parcourent les bords des rivières, et ramassent l'or que les eaux charrient dans leur cours.

C'est pendant la saison sèche que l'exploitation des mines a lieu ; elle

cesse lors de l'arrivée des pluies. On connoît quatre mines d'or principales dans le Bambouck : *Natakou*, *Semayla*, *Nambia*, *Combadyrié*.

Souvent les puits dont les terres sont mal soutenues, s'éboulent et engloutissent les mineurs. Loin de sauver ces malheureuses victimes, ce qu'il seroit facile de faire, ces puits n'ayant que quarante pieds de profondeur, ils les abandonnent dans l'idée que le diable qui fabrique l'or dans des souterrains profonds, produit ces éboulemens pour se procurer les esclaves dont il a besoin. La famille de ces infortunés se contente d'offrir une vache noire au dieu de l'or pour obtenir de lui un sort plus favorable pour leurs parens.

Le Bambouck produit aussi du fer

que les habitans savent mettre en œuvre , et dont ils font les instrumens nécessaires à leurs besoins.

Si les montagnes qui renferment les mines d'or sont peu fertiles , les plaines paroissent d'une fécondité singulière ; arrosées par mille ruisseaux descendant des montagnes , elles renferment de gras pâturages qui servent à élever des bestiaux. C'est avec leur produit , avec leur or , que les Bamboukains se procurent le mil nécessaire à leur nourriture. Ce peuple est si paresseux et si indolent , qu'il aime mieux se mettre à la merci de ses voisins , que de chercher à obtenir par son travail une récolte facile et non douteuse : l'on a vu plusieurs fois dans le Bambouck des disettes affreuses , lorsque la guerre allumée

dans les pays limitrophes empêchoit de transporter des grains hors des pays belligérans.

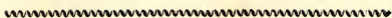
A différentes époques, l'ancienne compagnie des Indes qui avoit le projet de s'emparer de Bambouck, envoya des émissaires pour parcourir le pays : le premier qui a donné des renseignemens sur ces contrées, est un nommé *Compagnon* : le père Labat, dans son Histoire de l'Afrique occidentale, rend compte de son voyage. En 1730, M. Pelays séjourna plusieurs mois dans le Bambouck, et donna les journaux de son voyage à la compagnie. En 1744 M. David, directeur de la compagnie, se transporta lui-même dans le Bambouck, n'y resta que peu de jours, et exposa dans un

long mémoire le résultat de ses réflexions.

Dans son Voyage en Afrique , M. Golberry propose plusieurs projets relatifs à la conquête de Bambouck ; mais sans parler des obstacles presque insurmontables que l'on éprouveroit, soit pour faire parvenir les troupes dans le pays, soit pour en faire la conquête ; comment espérer de pouvoir entretenir dans le Bambouck, regardé comme le pays le plus insalubre de l'Afrique, une garnison que l'on n'entretient qu'avec une dépense d'hommes considérable dans l'île Saint-Louis, sur les bords de l'Océan, dans une île rafraîchie tous les jours par les brisés de mer, où l'on a des relations continuelles avec les vaisseaux d'Europe qui y apportent

les rafraîchissemens nécessaires à l'entretien de la troupe. Je regarde donc tous les projets proposés comme les rêves d'une imagination exaltée, et je ne crois pas que jamais l'on puisse parvenir à des résultats avantageux.

Si l'on veut mettre en avant, pour appuyer ces projets, la conquête exécutée autrefois par les Portugais, conquête dont la tradition s'est à peine conservée, l'on a vu leur catastrophe, et l'on doit s'attendre à une nouvelle révolution aussi désastreuse : ce seroit donc, je crois, exposer les troupes à une perte inévitable sans jamais atteindre le but désiré.



CHAPITRE XIII.

Galam. Kasson.

L'ÉTAT de Galam que les nègres appellent Kajaaga , est habité par la nation des Serawallis que les Français nomment Seracolets. Cet Etat est borné au sud par le Bambouck , à l'ouest par Bondou et le pays des Peuls , au nord par le fleuve du Sénégal ; Galam en est la capitale.

Ce pays est gouverné par plusieurs princes indépendans , mais réunis par les mêmes intérêts. Galam étant l'en-

trepôt général du commerce avec la nation européenne qui possède le Sénégal, les princes Serawallis sont convenus entre eux que tour à tour ils occuperoient le trône de Galam qui se trouve gouverné tantôt par l'une, tantôt par l'autre des familles fédérées. Le prince qui gouverne Galam prend le titre de *Touka*. Un ordre de succession règle les droits de chacune des familles qui à son tour reçoit les coutumes du commerce de Galam.

L'ancienne compagnie des Indes avoit établi un comptoir à Galam, et un fort dont il n'existe que les ruines; les magasins sont encore en assez bon état. D'autres comptoirs fortifiés étoient placés à Kaignou, près du rocher Fellow, sur la rivière de Falémé et dans le pays de Bambouck; tous res-

sortissoient au commandement de Galam. Les Anglais , maîtres du Sénégal depuis 1757 jusqu'en 1779 , ont laissé tout anéantir ; les Français n'ont rien rétabli depuis.

En remontant le fleuve , seize lieues au-dessus de Galam , on rencontre la cataracte du rocher Felow qui barre le fleuve dans toute sa largeur , et d'où les eaux tombent , à ce que l'on dit , de quatre-vingts pieds de hauteur ; le bruit de leur chute , lors de la crue du fleuve , se fait entendre à dix lieues.

Plus loin encore est le rocher de Govinea moins élevé que celui de Felow , mais qui de même empêche toute embarcation de remonter le fleuve qui va prendre sa source dans une chaîne de montagnes non loin du pays des Mandings.

Huit lieues au-dessous de Galam est l'embouchure de la Falémé, rivière qui se jette dans le Sénégal, au village de Tafalisga. Cette rivière navigable se rend dans le Bambouck.

En 1786, M. Durand, alors directeur de la compagnie du Sénégal, envoya par terre à Galam un commis nommé Rubault, conduit par un marabout. L'un et l'autre arrivèrent heureusement au lieu de leur destination, après avoir traversé Cayor, le pays du Bourba-Ouolof, ceux de Woulli et de Bondou, d'où ils se rendirent à Galam. Rubault commença soit avec les Serawallis, soit avec les nations voisines : déjà il avoit traité environ mille captifs, de l'ivoire, de la poudre d'or ; les esclaves se révoltèrent, massacrèrent Rubault, et prirent la fuite.

Cette perte anéantit les espérances et les projets de la compagnie; la révolution française survint, et ôta tout espoir de rétablir le comptoir de Galam. Les habitans du Sénégal continuèrent cependant encore de se rendre tous les ans, dans la saison des pluies, dans cette contrée. Ce voyage a fait l'objet d'un chapitre particulier que l'on a vu dans le premier volume de cet ouvrage.

L'air du Kajaaga est plus pur, et le climat est plus sain que celui de la côte; le pays est entremêlé de collines et de vallées. Les habitans sont d'un noir de jais, fort adonnés au commerce, portent du sel et des toiles de coton dans le Kasson, le Kaarta, le Ludamar et le Bambara où ils vont chercher des esclaves.

Joag est la première ville que l'on rencontre dans le Kajaaga en sortant de Bondou : elle contient environ 2000 habitans , est entourée d'une haute muraille en terre , dans laquelle on a pratiqué des meurtrières en cas d'attaque. Chaque particulier a de plus sa demeure environnée d'une muraille , ce qui en fait autant de petites citadelles. On y cultive des oignons et du tabac : le chef de la ville prend le titre de *douty*.

Mungo-Parck y fut dépouillé d'une partie de ses effets : de cette ville , pour se rendre dans le Kasson , il passa par *Gongadi* , remarquable par une mosquée ornée de six petites tours , et par *Samie* , sur les bords du Sénégal , près du rocher Felow.

Le major Houghton et Mungo-

Parck sont les seuls Européens qui aient traversé le pays de Kasson. *Kounia-Kary* en est la capitale. Le major Houghton, en sortant du Kasson, passa par le Kaarta, se rendit dans le pays de Ludamar occupé par les Maures, où il fut dépouillé, et mourut, soit de la main de ces brigands, soit de misère.

Mungo-Parck, après diverses aventures dans le pays de Kasson, obtint la permission de se rendre dans le Kaarta, alla à *Kemmou*, capitale de ce pays, et pour éviter la guerre dont *Mansong*, souverain du Bambara, menaçoit le Kaarta, il passa dans le Ludamar. Arrêté par les ordres d'Ali, chef des Maures, il fut conduit à *Benowm*, éprouva toutes sortes d'angoisses et de misères,

se sauva , fut repris , et parvint enfin à gagner le Bambara où il découvrit le Niger ; il traversa le fleuve , gagna le Manding , et se rendit à *Kamalia* où il resta quelque temps , et revint enfin sur les bords de la Gambie , à la suite d'une caravane.

L'histoire de ces divers pays , les aventures de Mungo - Parck , feront le sujet de quelques chapitres des volumes que nous publierons encore sur l'Afrique , si cet ouvrage est agréé du public.



~~~~~

## TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

---

|                         |                                                                                               |        |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Chap. I <sup>er</sup> . | Coup-d'œil général sur les peuples qui habitent entre les fleuves du Sénégal et de la Gambie. | pag. 1 |
| Chap. II.               | Empire de Bourba-Ouolof.                                                                      | 10     |
| Chap. III.              | Oualo.                                                                                        | 19     |
| Chap. IV.               | Cayor.                                                                                        | 28     |
| Chap. V.                | Baol.                                                                                         | 63     |
| Chap. VI.               | Sine.                                                                                         | 78     |
| Chap. VII.              | Voyage dans les pays de Cayor, Bourba-Ouolof, Baol et Sine.                                   | 88     |
| Chap. VIII.             | Salum.                                                                                        | 140    |
| Chap. IX.               | Mandings, Barra, Kollar et Badibou.                                                           | 162    |

|             |                                     |     |
|-------------|-------------------------------------|-----|
| Chap. X.    | Haut et Bas-Yani, Walli,<br>Woulli. | 176 |
| Chap. XI.   | Les Peuls, Bondou.                  | 184 |
| Chap. XII.  | Bambouck.                           | 193 |
| Chap. XIII. | Galam. Kasson.                      | 212 |











